



SEANCE DU 6 AVRIL 2021

Date d'envoi de la convocation : 19 mars 2021
Mise à jour de l'ordre du jour : 26 mars 2021

Nombre de membres : 192
Nombre de présents : 174
Nombre de votants : 185
A l'ouverture de la séance

Secrétaire de séance : Tony JOUANNEAULT

L'an deux mille vingt et un, le mardi 6 avril, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Cotentin, dûment convoqué, s'est réuni au complexe sportif Marcel Lechanoine à Valognes à 17h00 sous la présidence de David MARGUERITTE,

Etaient présents :

AMBROIS Anne, AMIOT André, AMIOT Florence, AMIOT Guy, AMIOT Sylvie, ANNE Philippe, ANTOINE Joanna, ARRIVÉ Benoît, ASSELINE Etienne, ASSELINE Yves, BARBÉ Stéphane, BAUDRY Jean-Marc, BELLIOU DELACOUR Nicole, BERTEAUX Jean-Pierre, BIHEL Catherine, BLESTEL Gérard, BOUSSELMAME Noureddine, BRANTHOMME Nicole, BRIENS Eric, BROQUAIRE Guy, BURNOUF Elisabeth, CAPELLE Jacques, CASTELEIN Christèle, CATHERINE Arnaud, CAUVIN Jean-Louis, COLLAS Hubert (jusqu'à 19h55), COQUELIN Jacques, COUPÉ Stéphanie, CRESPIEN Francis, CROIZER Alain, D'AIGREMONT Jean-Marie, DE BOURSETTY Olivier, DENIAUX Johan, DENIS Daniel, DESTRES Henri, DIGARD Antoine, DOREY Jean-Marie, DOUCET Gilbert, DUBOIS Ghislain, DUBOST Nathalie, DUCHEMIN Maurice, DUCOURET Chantal, DUFILS Gérard, DUVAL Karine, FAGNEN Sébastien, FAUCHON Patrick (jusqu'à 21h36), FAUDEMERE Christian, FEUILLY Emile, FIDELIN Benoît, FONTAINE Hervé, FRANCOIS Yves, FRANCOISE Bruno, FRIGOUT Jean-Marc, GANCEL Daniel, GASNIER Philippe (jusqu'à 22h01), GENTILE Catherine, GERVAISE Thierry, MESNIL Thérèse suppléante de GILLES Geneviève, GIOT Gilbert, GODAN Dominique, GOSSELIN Bernard, GOURDIN Sédrick, GROULT André, GRUNEWALD Martine, GUILBERT Joël, GUILLEMETTE Nathalie (jusqu'à 22h01), HAMON Myriam, HARDY René, HAYE Laurent, HEBERT Dominique, HENRY Yves (jusqu'à 19h45), HERY Sophie, HOULLEGATTE Valérie, HULIN Bertrand, ENQUEBECQ Eliane suppléante de HURLLOT Juliette, JEANNE Dominique, JOLY Jean-Marc, JOUANNEAULT Tony, JOUAUX Joël, JOZEAU-MARIGNE Muriel, KRIMI Sonia, LAFOSSE Michel, LAINÉ Sylvie, LAMORT Philippe, LAMOTTE Jean-François, LANGLOIS Hubert, LE DANOIS Francis (jusqu'à 20h50), LE GUILLOU Alexandrina, LE PETIT Philippe, LE POITTEVIN Lydie, LEBRETON Robert, LEBRUMAN Pascal, LEBUNETEL Odile, LECHATREUX Jean-René, LECHEVALIER Isabelle, LECOQ Jacques, LECOURT Marc, LEFAIX-VERON Odile, LEFAUCONNIER François, LEFAUCONNIER Jean, LEFER Denis (à partir de 18h40), LEFEVRE Hubert, LEFRANC Bertrand, LEGOUET David, LEGOUPIL Jean-Claude (à partir de 17h55), LEJAMTEL Ralph, LEJEUNE Pierre-François, LELONG Gilles, LEMENUDEL Dominique, LEMOIGNE Jean-Paul, LEMONNIER Hubert, LEMONNIER Thierry (jusqu'à 21h55), LEMYRE Jean-Pierre, LEONARD Christine, LEPETIT Gilbert,

LEPLEY Bruno, LEPOITTEVIN Gilbert, LEPOITTEVIN Sonia, LEQUERTIER Colette, LEQUILBEC Frédéric, LERENDU Patrick, LEROSSIGNOL Françoise, LEROUX Patrice, LESEIGNEUR Jacques, LETERRIER Richard, LEVAVASSEUR Jocelyne, MABIRE Caroline, MABIRE Edouard, MADELEINE Anne, MAGHE Jean-Michel, MAHIER Manuela, MARGUERIE Jacques, MARGUERITTE Camille, MARGUERITTE David, MARIE Jacky, MARTIN Patrice, MARTIN Serge, MARTIN-MORVAN Véronique, MAUGER Michel, MAUQUEST Jean-Pierre, MEDERNACH Françoise, MIGNOT Henri, MORIN Daniel, MOUCHEL Evelyne, MOUCHEL Jacky, MOUCHEL Jean-Marie, PARENT Gérard, PELLERIN Jean-Luc, PERRIER Didier, PESNELLE Philippe, PIC Anna, PIQUOT Jean-Louis, PLAINEAU Nadège, POIGNANT Jean-Pierre, POISSON Nicolas, PROVAUX Loïc, RENARD Jean-Marie (à partir de 18h23), ROGER Véronique, ROUELLÉ Maurice, BOURY Frédérique suppléante de ROUSSEAU François, SAGET Eddy, SANSON Odile, SCHMITT Gilles, SIMONIN Philippe, SOLIER Luc, SOURISSE Claudine, TARIN Sandrine (à partir de 18h14), TAVARD Agnès, THOMINET Odile, TOLLEMER Jean-Pierre, VANSTEELANT Gérard (jusqu'à 20h30), VARENNE Valérie, VASSAL Emmanuel, VASSELIN Jean-Paul, VIEL-BONYADI Barzin, VIGER Jacques, VILLETTE Gilbert, VIVIER Sylvain.

Ont donné procurations

BALDACCİ Nathalie à LANGLOIS Hubert, BAUDIN Philippe à HEBERT Dominique, BERHAULT Bernard à ROUELLE Maurice, FAUCHON Patrick à LERENDU Patrick (à partir de 21h36), HEBERT Karine à HERY Sophie, HENRY Yves à JOUAUX Joël (à partir de 19h45), LE BLOND Auguste à HAMON Myriam, LE DANOIS Francis à HOULLEGATTE Valérie (à partir de 20h50), LEFER Denis à MARTIN MORVAN Véronique (jusqu'à 18h40), LEMOIGNE Sophie à PLAINEAU Nadège, RENARD Nathalie à LAINE Sylvie, RODRIGUEZ Fabrice à COQUELIN Jacques, RONSIN Chantal à DUVAL Karine, TARIN Sandrine à SAGET Eddy (jusqu'à 18h14), VANSTEELANT Gérard à LE GUILLOU Alexandrina (à partir de 20h30),

Excusés :

BOTTA Francis, BOUILLON Jean-Michel, BROQUET Patrick, FALAIZE Marie-Hélène, HUREL Karine,

Délibération n° DEL2021_029

OBJET : Rapport sur la situation en matière de développement durable 2020

Exposé

L'article L2311-1-1 du code général des collectivités territoriales stipule : « Dans les communes de plus de 50 000 habitants, préalablement aux débats sur le projet de budget, le maire présente un rapport sur la situation en matière de développement durable intéressant le fonctionnement de la collectivité, les politiques qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation. Le contenu de ce rapport et, si nécessaire, les modalités de son élaboration sont fixés par décret. Ces dispositions sont applicables aux établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre regroupant plus de 50 000 habitants ».

L'article D.2311-15 de ce même code indique que : « Le rapport prévu à l'article L.2311-1-1 décrit, sous forme de synthèse, la situation en matière de développement durable de la collectivité à partir des évaluations, documents et bilans produits par la collectivité sur une base volontaire ou prévus par un texte législatif ou réglementaire ».

Le rapport est construit en s'inspirant des trames proposées par la circulaire du 3 août 2011 relative à la situation en matière de développement durable dans les collectivités territoriales.

Le rapport est une présentation de la situation en matière de développement durable de la communauté d'agglomération Le Cotentin issue de la compilation des évaluations, documents et bilans en matière de développement durable de la collectivité pour l'année 2020. Ce rapport présenté obligatoirement avant le vote du budget, ne donne pas lieu à débat.

Ce rapport est le quatrième rapport produit par l'agglomération. Il fera l'objet d'améliorations continues.

Délibération

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la circulaire du 3 août 2011,

Le conseil communautaire a délibéré (Pour : 182 - Contre : 0 - Abstentions : 4- Madame Sophie HERY ne prend pas part au vote) pour :

- **Prendre acte** de la présentation du rapport sur la situation en matière de développement durable 2020.

- **Dire** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Caen (Calvados) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

- **Dire** que le Président et le Directeur Général des Services de la Communauté d'Agglomération seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

LE PRESIDENT,

David MARGUERITTE

Annexe(s) :

Rapport situation développement durable 2020

Envoyé en préfecture le 13/04/2021

Reçu en préfecture le 13/04/2021

Affiché le

SLOW

ID : 050-200067205-20210413-DEL2021_029-DE



LeCotentin

ÉDITION 2021

RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

ANNÉE 2020

SOMMAIRE

04

L'ACTION DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU COTENTIN SUR SON TERRITOIRE

1. La lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère
2. La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
3. La cohésion sociale et la solidarité entre territoires et générations
4. L'épanouissement de tous
5. La transition vers une économie circulaire, le développement des modes de production et de consommation responsables
6. L'organisation et la participation des acteurs aux actions publiques

37

L'ACTION DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU COTENTIN EN INTERNE

1. L'organisation et la participation transversale de la gestion
2. Les valeurs et les comportements dans la gestion des ressources humaines
3. La gestion des finances publiques
4. La gestion durable du patrimoine
5. La commande publique responsable
6. La certification, l'évaluation et l'amélioration continue

I PRÉAMBULE

L'article L2311-1-1 du code général des collectivités territoriales stipule :

« Dans les communes de plus de 50 000 habitants, préalablement aux débats sur le projet de budget, le maire présente un rapport sur la situation en matière de développement durable intéressant le fonctionnement de la collectivité, les politiques qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation. Le contenu de ce rapport et, si nécessaire, les modalités de son élaboration sont fixés par décret. Ces dispositions sont applicables aux établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre regroupant plus de 50 000 habitants. »

L'article D. 2311-15 de ce même code indique que :

« Le rapport prévu à l'article L. 2311-1-1 décrit, sous forme de synthèse, la situation en matière de développement durable de la collectivité à partir des évaluations, documents et bilans produits par la commune sur une base volontaire ou prévus par un texte législatif ou réglementaire. Ce rapport comporte, au regard des cinq finalités du développement durable mentionnées au III de l'article L. 110-1 du code de l'environnement :

- le bilan des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la collectivité ;
- le bilan des politiques publiques, des orientations et des programmes mis en œuvre sur son territoire.

Ces bilans comportent en outre une analyse des modalités d'élaboration, de mise en œuvre et d'évaluation des actions, politiques publiques et programmes... »

La circulaire du 3 août 2011 relative à la situation en matière de développement durable dans les collectivités territoriales (application du décret n°2011-687 du 17 juin 2011), précise le contenu du rapport :

« Les collectivités territoriales ainsi que les EPCI de plus de 50 000 habitants pourront s'appuyer sur les divers rapports et bilans réglementaires ou volontaires qu'ils élaborent par ailleurs pour alimenter le rapport sur la situation en matière de développement durable ».

Le code de l'environnement précise à l'article L. 110-1 que l'objectif de développement durable, est recherché, de façon concomitante et cohérente, grâce aux cinq engagements suivants :

- 1° La lutte contre le changement climatique (et protection de l'atmosphère) ;
- 2° La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources ;
- 3° La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations ;
- 4° L'épanouissement de tous les êtres humains ;
- 5° La transition vers une économie circulaire.

La présentation du processus d'élaboration, de mise en œuvre et d'évaluation peut s'organiser sur la base des cinq éléments de démarche du « Cadre de référence pour les projets territoriaux de développement durable et agendas 21 locaux » suivants :

- la participation des acteurs,
- l'organisation du pilotage,
- la transversalité de l'approche,
- le dispositif d'évaluation partagé,
- le tout, au service d'une stratégie d'amélioration continue.

L'ACTION DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU COTENTIN SUR SON TERRITOIRE

① LA LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE ET PROTECTION DE L'ATMOSPHÈRE

1. Le plan climat air-énergie-territorial

La communauté d'agglomération du Cotentin a engagé fin 2017 son plan climat air-énergie territorial (PCAET). Les 4 grandes étapes de la réalisation du PCAET sont :

- la réalisation d'un diagnostic territorial partagé et d'un profil climat – air - énergie ;
- la définition d'orientations stratégiques ;
- la rédaction d'un programme d'actions ;
- l'évaluation environnementale de ce plan.

Une articulation de ce plan est faite avec les autres documents de planification que sont notamment le programme local de l'habitat (PLH), le plan de déplacements du Cotentin (PDC) et l'Agenda 21.

La stratégie du plan a été validée en octobre 2020 pour la période 2030-2050. Elle se veut ambitieuse, tout en prenant en compte le contexte local. Le territoire génère 3,4% des consommations d'énergie régionales et les émissions de GES représentent 7,3 TeqCO₂/habitant dans le Cotentin contre 13,2 teqCO₂/habitant en Normandie.

Avec moins 30% des consommations d'énergie et moins 34% des émissions de GES à l'horizon 2050, l'agglomération veut marquer le pas et exprimer la mobilisation du territoire en faveur de l'effort collectif. En parallèle, elle souhaite faire du territoire un démonstrateur du mix énergétique en valorisant les gisements disponibles localement et en générant de l'activité économique. Elle ambitionne ainsi de multiplier par 7 la production d'énergies renouvelables d'ici 2050.

La stratégie du plan climat « Le Cotentin » sera déclinée en programme d'actions opérationnel courant 2021, troisième et dernière phase d'élaboration de cette démarche. En parallèle, des actions se poursuivent en faveur des communes, comme l'opération groupée d'audits énergétiques et la prise en compte de la qualité de l'air intérieur, et en faveur des habitants avec le conseil de la rénovation énergétique.

2. La qualité de l'air

L'agglomération du Cotentin finance Atmo-Normandie qui a pour mission la surveillance et l'information de la qualité de l'air en Normandie ainsi que l'accompagnement de ses adhérents dans la conduite de leurs politiques d'amélioration de la qualité de l'air. Le Cotentin dispose actuellement de deux stations de mesures disposées en zone urbaine à Cherbourg-en-Cotentin :

- l'une située rue Paul Doumer, mise en service le 4 juillet 2001, station de surveillance en fond urbain qui sera déplacée en 2021 dans la cour de l'Hôtel de Ville ;
- l'autre sur la zone portuaire, mise en fonctionnement le 15 novembre 2012 qui permet de valider les mesures de la station de la rue Paul Doumer, notamment pour les valeurs des oxydes d'azote et de l'ozone.

Une station de trafic urbain sera installée en 2021 sur le boulevard Mendès France à Cherbourg-en-Cotentin.

Les polluants surveillés sont les suivants :

- le dioxyde d'azote (NO₂) dégagé essentiellement par la circulation automobile ;
- poussières (PM₁₀) d'origine industrielle, automobile, agricole, naturelle ;
- ozone (O₃) d'origine photochimique.

Atmo-Normandie :

- met à disposition les informations relatives aux émissions de polluants atmosphériques via le site de l'ORECAN et apporte une aide pour l'interprétation des données à l'échelle de l'ensemble de l'agglomération ;
- accompagne sur le volet air du plan climat-air-énergie territorial, le plan de déplacements et la mise en place de la surveillance de la qualité de l'air intérieur dans les établissements recevant du public.

Atmo Normandie a développé un outil de modélisation de la pollution de l'air qui permet de spatialiser les concentrations des polluants suivants, PM₁₀, PM_{2,5}, NO₂, à l'échelle de la rue. Les informations relatives à cet outil, surfaces et populations exposées à certains niveaux de concentrations, sont disponibles sur demande à Atmo Normandie à l'échelle de l'agglomération. Les informations sont mises à jour quotidiennement et disponibles sur le site internet d'Atmo Normandie <http://www.atmonormandie.fr/Modelisation-urbaine/Cherbourg>

2 LA PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ, DES MILIEUX ET DES RESSOURCES

1. La politique de préservation de la diversité des habitats écologiques et des paysages

Le contrat de territoire eau climat

2020 marque la première année de la mise en œuvre du contrat territorial « Eau et Climat » signé avec l'agence de l'eau Seine-Normandie (AESN) fin 2019. Ce document, intégré au contrat de transition écologique, vise à mobiliser la collectivité autour d'un programme d'actions pour la préservation de la ressource en eau, la biodiversité et l'adaptation au changement climatique. Le contrat eau-climat est un outil contractuel entre les collectivités et l'agence de l'eau pour mettre en œuvre des actions prioritaires de son 11^{ème} programme afin de réduire les différentes sources de pollution de la ressource en eau, des milieux aquatiques et de la biodiversité associée. Ce contrat permet une visibilité financière par l'engagement de l'AESN à financer en priorité les actions du contrat ainsi qu'une bonification des travaux d'effacements d'ouvrages liés à la continuité écologique sous conditions des engagements suivants :

- inscrire au moins trois actions pour l'adaptation au changement climatique ;
- inscrire au moins une action de sensibilisation "eau/biodiversité/climat" ;
- signer la stratégie d'adaptation au changement climatique du bassin Seine-Normandie.

Ce contrat, basé sur un état des lieux de l'état des masses d'eau réalisé par l'AESN, permet d'élaborer un plan d'action sur la base de 4 enjeux prioritaires:

- enjeu 1: atteinte du bon état écologique des cours d'eau ;
- enjeu 2: optimisation et préservation des ressources en eau potable ;
- enjeu 3 : restauration de la continuité écologique ;
- enjeu 4 : littoral, amélioration des eaux conchylicoles.

Ce contrat est passé pour 3 ans (2020-2022) pour un montant prévisionnel estimé à 15 millions d'euros H.T.

L'action en faveur du bocage

Une technicienne bocage a été recrutée fin 2020 dans le cadre du contrat de transition écologique et du contrat eau climat. Ce recrutement permettra de renforcer la trame bocagère avec un objectif de plantation de 10 kilomètres sur trois ans. Cette action permet un renforcement de la trame verte identifiés dans le schéma régional de cohérence écologique (SRCE). Le poste bénéficie d'un financement de l'agence de l'eau. Les enjeux identifiés favorisant la plantation de haie sont les suivants :

- la restauration de la continuité écologique ;
- la limitation de l'érosion et du ruissellement ;
- la protection des cultures et du bétail ;
- le rôle d'assainissement permettant de limiter la pollution des eaux.

La restauration des cours d'eau

Dans le cadre de l'enjeu 1 du contrat eau et climat, « atteinte du bon état écologique des cours d'eau », l'agglomération du Cotentin accompagne les propriétaires riverains de cours d'eau dans le cadre de programme d'actions de restauration. En 2020, des travaux ont été réalisés sur les bassins versants de la Sinope, de la Saire, de la Douve. De futurs programmes débuteront en 2021 et 2022 sur les bassins versants des Pieux, de la Hague, Divette-Trottebec et du Merderet. Ces travaux sont indispensables à l'équilibre écologique et permettent de préserver la faune, la flore, la qualité de l'eau, tout en limitant l'impact des crues.



Les travaux de continuité écologique sur le Trottebec au château des Ravalet

Les travaux, permettant au Trottebec de retrouver ses fonctionnalités, consistent à supprimer l'ouvrage de répartition qui alimente les douves du château et de remettre le Trottebec dans son lit d'origine.



Il aura fallu 15 ans de concertation pour satisfaire les obligations réglementaires et le maintien du patrimoine historique. Une première phase de travaux a été réalisée en 2020 avec la suppression du barrage d'alimentation des douves et la pose d'une passerelle multiusagers.



2. La lutte contre la pollution des milieux

La collecte raisonnée des macro-déchets sur le littoral

La collecte raisonnée consiste à ramasser manuellement les déchets sur les plages. Seuls les déchets d'origine humaine sont collectés comme le verre, le plastique, les déchets issus de la pêche et de la plaisance comme les filets, les palettes, ..., voire les déchets toxiques. Cette collecte dite raisonnée vise ainsi à préserver ainsi la laisse de mer et les espèces protégées qui peuvent y nicher comme le gravelot à collier interrompu. Le nombre de passages est spécifique à chaque secteur selon les périodes de l'année et leur intérêt écologique et touristique. Cette méthode de collecte participe également à protéger l'espace dunaire et aide à lutter contre l'érosion côtière. Les débris naturels comme les algues, les coquillages et le bois flotté ne sont pas collectés car ils contribuent à la vie de l'écosystème.



L'agglomération organise et gère pour cela un marché de collecte raisonnée des macro-déchets sur 81 km de plages des secteurs de la Côte des Isles, des Pieux, de Saint-Pierre-Église et de Montebourg. Cette mission est confiée aux structures d'insertion ECORECA et d'ASTRE Environnement. Cette opération est subventionnée par l'agence de l'eau Seine Normandie et le conseil départemental.

Secteurs de collectes	Poids en tonnes	Volumes en m ³
Côte des Isles	4,14	32,45
Les Pieux	9,4	73,32
Saint-Pierre-Eglise	1,17	2,92
Montebourg	0,78	6,21
TOTAL	15,49	114,90

Sur le secteur du Val de Saire la collecte de ces macro déchets est assurée par l'association Orchis qui organise plusieurs collectes raisonnées des plages dans l'année avec ses bénévoles. Les services techniques du pôle de proximité viennent en renfort pour réceptionner les déchets et les emmener en déchetterie.

La lutte contre les espèces exotiques envahissantes



La communauté d'agglomération exerce à compter du 1er janvier 2019 sur l'ensemble du Cotentin la compétence « actions collectives visant à réguler les populations de rongeurs aquatiques », que sont les ragondins et les rats musqués. Cette compétence est exercée par conventionnement avec la fédération départementale des groupements de défense contre les organismes nuisibles de la Manche (FDGDON 50). 4 766 ragondins et rats musqués ont été capturés en 2020 dans le Cotentin.

La mise aux normes des installations sanitaires et le contrôle des raccordements des habitations

La communauté d'agglomération du Cotentin contrôle les raccordements des habitations au réseau collectif d'eaux usées, les rejets des particuliers et instruit les dossiers de réhabilitation des assainissements collectifs. Pour lutter contre les pollutions diffuses et les eaux pluviales parasites, une politique est menée depuis plusieurs années avec l'agence de l'eau, pour aider financièrement les ménages dans les travaux de mise en conformité de leurs installations sanitaires. Initié en 2019, le mode d'attribution des aides a évolué en 2020 avec la mise en œuvre de conventions de mandats avec l'agence de l'eau Seine-Normandie qui permettent de réduire le délai de versement des aides aux bénéficiaires.

3 LA COHÉSION SOCIALE ET LA SOLIDARITÉ ENTRE TERRITOIRES ET GÉNÉRATIONS

1. La solidarité et l'engagement de l'agglomération face à la crise sanitaire

L'agglomération s'est mobilisée pour faire face à l'épidémie de Covid-19. La solidarité a joué à plein, dans les domaines de la santé, de l'économie, de l'éducation... Les missions de service public essentielles ont été assurées et il a fallu parfois se réinventer, en proposant de nouveaux outils ou de nouveaux services. Dans ce climat particulier, les agents communautaires ont répondu présents, sur le terrain ou en télétravail, pour poursuivre les actions de l'agglomération, pour assurer la continuité du service public et répondre au mieux aux besoins de la population.

Le plan de continuité de service public durant le confinement

Le Cotentin a été en première ligne. Le plan de continuité d'activité (PCA) permet d'organiser le maintien des services publics essentiels à la population. Ce dispositif vise à identifier les priorités d'actions pour chaque direction, déchets ménagers ; cycle de l'eau, transports..., le nombre d'agents nécessaires pour assurer ces missions essentielles, ainsi que les conditions de mise en œuvre pour garantir leur sécurité ainsi que celle des usagers. 280 agents ont été en position de travail pour effectuer les missions de proximité de la collecte des ordures ménagères, la distribution de l'eau et la collecte des eaux usées. Le PCA de l'agglomération a évolué chaque semaine au regard du contexte sanitaire. La mise en place du télétravail, pour plus de 250 agents, la réserve à domicile, la fermeture des lieux accueillant du public, les mesures de distanciations et le respect strict des gestes barrières entre les agents présents sur le terrain figurent

parmi les dispositions prises par l'agglomération pour assurer la sécurité des agents et des usagers. L'agglomération a renforcé l'équipement de ses agents sur le terrain avec la fourniture notamment de visières pour les équipes assurant la collecte des ordures ménagères.

L'accueil du public

Les accueils physiques ont été suspendus lors du confinement, mais les permanences téléphoniques ont été assurées dans les différents services ou pôles de proximité. Ces derniers se sont regroupés pour renseigner le public et assurer le suivi administratif des factures ou courriers parvenant à la collectivité.



En vue de la reprise de l'activité, les agents ont réalisé des protections en plexiglass en interne et les ont installées afin de sécuriser l'accueil du public sur les sites.

Le maintien des grands services publics

Les équipes des réseaux d'eau potable ont veillé à prévenir tout risque de rupture d'alimentation pendant la durée du confinement, en vue d'assurer la fourniture d'une eau potable de qualité est un enjeu prépondérant, aussi bien pour les habitants que pour les établissements hospitaliers ou les entreprises.

Les réseaux d'assainissement ont fait l'objet d'attentions particulières par les agents pour assurer la collecte et le transport des eaux usées, eaux pouvant être source de contamination du COVID 19. Les différentes stations d'épuration de l'agglomération sont restées actives mais le traitement des boues d'épuration a été modifié pour assurer leur innocuité. Toutes les boues doivent maintenant être hygiénisées par séchage, chaulage ou compostage avant épandage.

En raison des décisions gouvernementales, les déchèteries ont été fermées au public pendant une grande partie du confinement. Néanmoins, la collecte des déchets recyclables et non recyclables a été maintenue.



La protection des habitants



© D. Daguier – CD 50

Afin de garantir la sécurité des agents et des administrés, l'agglomération a ainsi apporté son concours à une commande de plus de 515 000 masques alternatifs pour l'ensemble des habitants de la Manche, initiée par le département et les 8 établissements publics de coopération internationale (EPCI) du territoire. L'agglomération avec le département de la Manche a souhaité que chaque habitant puisse disposer d'un masque de protection. Lavables, réutilisables et confectionnés par la filière textile de la Manche, comme les Parapluie de Cherbourg, Fil & Terre..., ces masques ont été distribués dès le mois de mai avec une priorité pour les communes de moins de 1 000 habitants.

L'accompagnement de cette initiative au titre de la solidarité et de la proximité a permis de répondre à l'équité territoriale en facilitant la dotation des habitants des communes les plus rurales.

L'espace public numérique de Barneville-Carteret a fabriqué près de deux cents visières anti-projection à l'aide d'une imprimante 3D. Ces protections ont été distribuées aux mairies, centre de loisirs, services jeunesse et médiathèques à proximité.

L'accueil des enfants des personnels prioritaires

Les agents des multi-accueil des Pieux, de Valognes et de Douve et Divette, ainsi que les espaces de garderie et centres de loisirs du territoire gérés en service commun par l'agglomération, ont assuré les gardes pour les enfants des soignants, des forces de l'ordre, des pompiers et des agents mobilisés pendant la crise.



Les mesures économiques pour soutenir les acteurs locaux

Dès le début de la crise sanitaire, d'importantes mesures ont été prises afin d'épauler l'ensemble des acteurs du territoire face aux difficultés rencontrées, notamment en faveur de la trésorerie des entreprises. Figurent parmi ces mesures :

- la non-émission des titres correspondant aux loyers de l'immobilier d'entreprises et une remise des loyers allant de 50 à 100% leur a été proposée en cas de baisse d'activité d'au moins 30% ;
- la non facturation des prestations de service dans les espaces d'activité de Louis Lumière et des Hauts de Quincampoix en mars et avril ;
- le report des délais pour honorer les factures d'eau et assainissement pour les TPE ;
- le report de la collecte de la taxe de séjour (TS) du 1^{er} quadrimestre 2020, les relances sur les impayés 2019 de la taxe de séjour n'ont pas été effectuées ;
- le traitement avec diligence des factures fournisseurs ;
- l'examen des marchés publics en cours afin d'adapter leurs dispositions, notamment avec des versements d'avances de trésorerie supérieurs à 60%.

La participation au fonds régional de solidarité « Impulsion Relance Normandie »

En complément des actions conduites en étroite coordination avec l'ensemble des partenaires, l'agglomération a travaillé en partenariat avec la région à la définition du fonds régional de solidarité pour les entreprises du Cotentin, notamment les plus petites. Le fonds régional de solidarité, baptisé « Impulsion Relance Normandie », cible les indépendants et les entreprises de moins de 3 salariés ayant observé une baisse d'activité d'au moins 30% pour le mois d'avril 2020. Ceux-ci bénéficient d'une subvention forfaitaire d'un montant de 1 000 ou de 1 500€.

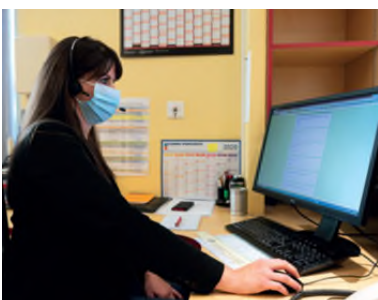


Pour assurer la sauvegarde de son tissu économique, l'agglomération du Cotentin a décidé d'y participer et finance 60% des aides apportées par ce fonds aux entreprises du territoire. Disponible jusqu'au 30 septembre 2020, il s'adresse aux entreprises n'étant pas éligibles au fonds national de solidarité. Une plateforme dédiée à ce dispositif a été mise en place par la région. Elle reçoit les demandes des entreprises depuis la mi-mai. L'instruction des dossiers des entreprises est réalisée par l'agence de développement de Normandie (ADN) en lien avec les services de l'agglomération.

Le dispositif « Impulsion Résistance Normandie »

L'agglomération a renouvelé sa collaboration avec la Région Normandie pour mettre en place un dispositif d'aide économique complémentaire pour les entreprises locales des secteurs les plus affectés par la crise sanitaire. Avec « Impulsion Résistance Normandie », la région et le Cotentin veulent jouer pleinement leur rôle aux côtés des entreprises pour ainsi répondre aux besoins d'accompagnement financier non couverts par les dispositifs existants, mis en place par l'État notamment. Une aide d'urgence de 1 000 € par salarié et plafonnée à 5 000 € est ainsi proposée sur demande aux entreprises de moins de 5 salariés dans les secteurs du tourisme, de la culture, du sport et de l'évènementiel et ne bénéficiant pas du fonds national de solidarité (FNS) et enregistrant une baisse de chiffre d'affaires entre 30 et 50%.

La cellule d'appels aux entreprises



Pour conserver la proximité avec les acteurs du territoire pendant la crise, l'agglomération, en partenariat avec les chambres consulaires, a mobilisé ses services pour mettre en place en novembre une cellule d'appels aux entreprises et particulièrement des très petites entreprises (TPE). Pendant près d'un mois, cinq agents de l'agglomération ont pris contact avec 2 460 entreprises du territoire. L'objectif visait à établir dans un premier temps si les aides disponibles qui pouvaient leur être octroyées étaient bien identifiées. Ce dispositif a permis d'établir un échange avec 1 100 chefs d'entreprises. Si plus de la moitié d'entre eux avaient bien connaissance des aides déployées, 73% d'entre eux ne disposaient pas des contacts nécessaires. L'agglomération a créé à leur intention, un mémo des aides disponibles.

La plate-forme numérique collaborative « jachète-local »

Face à la fermeture des marchés et des restaurants, le Cotentin a proposé une plate-forme numérique collaborative dédiée aux producteurs locaux, permettant de soutenir les réseaux de distribution alternatifs mis en place par les producteurs du Cotentin comme les dépôts de commandes chez les commerçants, la vente directe à la ferme, l'association pour le maintien d'une agriculture paysanne (AMAP), la livraison à domicile... Elle est en ligne depuis le 2 avril sur le site dédié : developpement.lecotentin.fr et a enregistré 8 460 visites dès le premier mois, avec une moyenne de 200 connexions par jour. Elle a permis de localiser les marchés de plein air maintenus, tous les lieux de vente directe et les points de livraisons que les producteurs ont développés pendant cette phase, soit au total plus d'une centaine de lieux de distribution recensés et géolocalisés à l'échelle du Cotentin. La période de confinement terminée, l'outil s'est adapté pour continuer à répondre à la demande des habitants et ainsi promouvoir les différents points de distribution. À présent, le soutien aux productions du territoire va se poursuivre avec la construction du projet alimentaire territorial (PAT) du Cotentin. Les producteurs qui souhaitent promouvoir leur point de vente peuvent toujours s'inscrire directement et gratuitement depuis la plate-forme.

Les Box Cotentin et « click and collect »

Afin de soutenir les commerçants et producteurs pour la période des fêtes de fin d'année, l'agglomération a déployé avec l'office du tourisme et les professionnels du territoire, des coffrets cadeaux : les « Box Cotentin » offrant des produits du Cotentin. Au total 866 box ont été vendus. Egalement, dans une volonté de soutien aux commerçants et producteurs, la collectivité encourage, aux côtés du département et des chambres consulaires, l'utilisation de la vitrine numérique « click and collect - Ma ville, mon shopping ».



Les jobs étudiants et l'accueil de jeunes diplômés dans les services

Pendant le confinement, l'agglomération a embauché une dizaine d'étudiants en difficulté financière afin de renforcer les services d'accompagnement quotidien des pôles de proximité. De même, en lien avec la région Normandie, une vingtaine d'étudiants diplômés intégrera les services communautaires pour des stages de 6 mois. 4 dossiers jeunes diplômés étaient déjà en cours d'instruction fin 2020.

L'offre de repas aux soignants

L'agglomération offre 200 repas aux soignants exposés à la « COVID-19 » à travers le dispositif « Chèques Cotentin ». Les infirmiers et les aides-soignants peuvent ainsi profiter d'un repas dans un restaurant du territoire.

2. La cohésion territoriale et la solidarité intercommunale

Le Contrat de Territoire 4^{ème} génération

En août 2019, l'agglomération du Cotentin a signé un contrat de territoire jusqu'en décembre 2021 avec la région Normandie et le département de la Manche. Cette contractualisation vise à financer les projets qui contribuent à renforcer l'attractivité du territoire. Au total, 68 opérations, représentant un investissement de près de 125 M€, ont été identifiées. En raison des impacts de la crise sanitaire liée à la COVID-19 sur la dynamique de projets dans les territoires, l'échéance des contrats a été reportée fin 2022. La région propose ainsi d'actualiser le calendrier des opérations des projets, mais aussi d'en intégrer de nouvelles. L'agglomération va opérer un recensement des dispositifs auprès des communes afin de proposer à la région des chantiers prêts à démarrer. Ceux-ci pourront ainsi bénéficier aux entreprises dans le cadre de la relance.

L'Agenda 21

Le Cotentin a engagé la réalisation de son Agenda 21 pour définir sa politique de développement durable en lien avec l'appel à projets de la région Normandie - IDEE stratégie territoire durable 2030. L'étude comporte cinq étapes :

- la réalisation d'un diagnostic territorial partagé ;
- la définition des orientations stratégiques en lien avec les acteurs du territoire ;
- la rédaction d'un programme d'actions territorial ;
- l'élaboration d'un dispositif de communication, de suivi et d'évaluation du programme d'actions ;
- la rédaction du rapport final.



L'année 2020 a permis de finaliser le diagnostic territorial de développement durable du territoire et le diagnostic interne. Il a également été engagé la rédaction de la stratégie développement durable, qui sera adoptée en 2021. Les ateliers développement durable qui devaient se tenir en interne avec les agents ont été repoussés à 2021.



La politique de contractualisation européenne à l'échelle du Pays du Cotentin

Dans le cadre de sa politique de contractualisation, la communauté d'agglomération du Cotentin anime le programme européen de développement rural LEADER. La stratégie de développement local du programme, construite avec les acteurs du Cotentin, vise à favoriser un développement inclusif, équitable et respectueux de notre environnement. Le programme soutient les projets visant à développer les services de proximité, les projets d'économie circulaire, d'efficacité énergétique et de résilience face au changement climatique. En 2020, le comité de programmation LEADER du Cotentin a retenu 10 projets contribuant au développement durable du territoire :

- aménagements de passerelles sur les chemins de randonnées du Rozel et de Lestre (12 662,5€) ;
- organisation d'un festival "les Pinsonores" à Port-Bail (5 936,1€) ;
- création d'un commerce multiservices épicerie-bar (31 526,58€) ;
- investissements productifs pour le maintien de la boulangerie (19 253 €) ;
- étude sur l'activité agricole et ses possibilités d'évolution au regard du recul du trait de côte (20 000€) ;
- animation et coordination du projet de sensibilisation aux risques littoraux sur la Côte Est (30 000€) ;
- rénovation de la salle culturelle de St Pierre Eglise (40 000€) ;
- installation de panneaux solaires thermiques à l'auberge "la Buhotellerie" (17 640€) ;
- étude de danger des systèmes d'endiguement (30 000€) ;
- rénovation énergétique de l'école de St-Joseph (50 000€).

Le soutien aux projets communaux

Chaque année, l'agglomération consacre une enveloppe annuelle de 2.5 M€ pour concourir au financement des projets communaux contribuant à un aménagement équilibré du territoire. Sur la période 2018-2020, l'agglomération a ainsi aidé 135 projets communaux. Parmi ces projets, 27 d'entre eux ont déjà été achevés. Au total, sur les 7,5M€ prévus pour les Fonds de Concours sur 3 ans, 6,3M€ ont ainsi été accordés au début 2020. Cela a ainsi permis à la commune de Digosville d'aménager les locaux de l'ancien pôle de proximité de la Saire pour accueillir les jeunes enfants de 0 à 16 ans.



Afin d'accompagner le plan de relance du territoire par la commande publique, l'agglomération a souhaité que l'ensemble de l'enveloppe consacrée aux Fonds de Concours soit utilisé. 34 nouveaux projets ont été identifiés par le conseil communautaire en décembre 2020 qui a décidé de consacrer 1,2M€ à cette programmation complémentaire. Ces aides vont ainsi concourir au financement de divers travaux au profit des communes pour les années à venir. Ceux-ci peuvent aller des simples aménagements de voiries aux chantiers d'envergures comme la construction d'une école maternelle à Grosville (180 000€), la rénovation d'un gymnase à Port-Bail (200 000€), l'aménagement d'un restaurant scolaire à Rauville-la-Bigot (70 000€) ou encore aux travaux de sauvegarde de l'Eglise Notre-Dame à Digosville (70 000€). Avec ce nouvel apport aux projets communaux, l'agglomération souhaite favoriser la relance économique en ayant un impact local pour les entreprises qui seront appelées à être mobilisées dans ces programmes de travaux.

La cellule d'accompagnement à l'émergence des projets communaux

En complément du dispositif « Impulsion Relance » initié par la région Normandie, l'agglomération a créé la « Cellule d'accompagnement à l'émergence des projets communaux » pour appuyer la commande publique. Le Cotentin va ainsi jouer un rôle de soutien auprès des communes afin de leur permettre de faire avancer des projets pour lesquelles elles ont reçu des financements mais qui, faute de moyens humains ou techniques, n'aboutissent pas. Opérationnelle en 2021 elle offrira aux communes qui la sollicitent une aide au montage des dossiers, au bouclage des plans de financements

ou encore à la recherche de prestataires dans le cadre des consultations de marchés publics. La priorité sera donnée dans un premier temps aux dossiers faisant déjà l'objet d'une contractualisation. Les actions menées grâce à ce dispositif devraient ainsi permettre d'avoir des retombées sur l'économie locale en soutenant la commande publique.

Le programme pour revitaliser les centres villes



Le programme national « Action Cœur de Ville » vise à définir un plan pour lutter contre les dysfonctionnements des centres villes dans les domaines de l'habitat, du commerce, de la création d'emplois, des transports et de la mobilité, de l'offre éducative, culturelle et sportive, de la qualité des sites d'enseignement, du développement des usages des outils numériques... Ce programme est employé pour permettre un développement équilibré du territoire et ainsi favoriser l'attractivité économique. Cela passe par diverses actions comme la réalisation de l'étude sur l'aménagement commercial et hôtelier, l'élaboration d'un schéma d'accueil des entreprises à l'échelle du territoire ou encore un rééquilibrage de la fiscalité entre les commerces de périphérie et ceux du cœur de ville.

3. Les politiques au profit d'une offre de logements abordable, diversifiée et de qualité

La réalisation du programme local de l'habitat

La communauté d'agglomération a engagé l'élaboration de son programme local de l'habitat. Une consultation a permis de retenir le centre de développement pour l'habitat et l'aménagement des territoires (CDHAT) pour la réalisation du programme local de l'habitat (PLH), dans le cadre d'un marché commun relatif à l'élaboration de plusieurs documents de planification et de programmation. Après avoir réalisé le diagnostic et arrêté les orientations et objectifs stratégiques du PLH, la communauté d'agglomération du Cotentin finalise le programme d'actions.

Les opérations programmées pour l'amélioration de l'habitat

L'opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) est un dispositif qui permet de lutter contre la précarité énergétique, la perte d'autonomie et l'habitat indigne ou insalubre. Ce dispositif est mis en œuvre sur la commune de Cherbourg-en-Cotentin depuis octobre 2016 pour une période de 5 ans. Il se traduit par un accompagnement personnalisé lors du projet de rénovation, notamment via des appuis techniques et financiers. Cette opération permet aux habitants de la commune de bénéficier d'un accompagnement gratuit sur le montage technique et financier de leur projet de rénovation ou d'amélioration de l'habitat. Des aides exceptionnelles sont proposées par l'agence nationale de l'habitat (ANAH) à laquelle la région, le conseil départemental et la communauté d'agglomération s'associent sous certaines conditions. Peuvent en bénéficier, les propriétaires privés pour des travaux à réaliser dans leur résidence principale, soumis à conditions de ressources ou dans un logement destiné à la location non soumis à conditions de ressources. À Cherbourg-en-Cotentin, une OPAH est en cours jusqu'en octobre 2021. Depuis 2016, 494 logements ont ainsi fait l'objet d'une réhabilitation.

4. La cohésion sociale et la réduction des inégalités

L'accompagnement à la dynamique de garde sur le territoire de Cœur Cotentin

Lors du premier confinement et de la fermeture des écoles, les assistantes maternelles ont été au cœur de la continuité de garde des enfants. Cette profession a été particulièrement exposée et les assistantes maternelles n'ont jamais cessé l'accueil et ont été autorisées à accueillir davantage d'enfants. Cette situation sans précédent a entraîné de nombreuses interrogations des parents et professionnelles qui se sont répercutées sur le RAM. Celui de Cœur Cotentin a comptabilisé plus de 1 500 contacts, soit une augmentation de 30% par rapport à 2019.



Les animatrices se sont organisées en télétravail pour répondre à l'ensemble des sollicitations. Cœur Cotentin a également participé à la solidarité entre les différents RAM de l'agglomération pour qu'aucun secteur ne soit sans réponse. Afin d'assurer une continuité de service malgré les conditions sanitaires, l'équipe a mis en place le « Studio RAM » avec la création de vidéos qui ont été vues et revues: lectures contées, chansons, démonstration d'activité manuelle à réaliser...

Toujours dans cette logique d'adaptation au contexte, le RAM a proposé un temps collectif avec une psychologue afin que les assistantes maternelles puissent échanger sur leur vécu du confinement. En cours d'année, la reprise des matinées d'éveil a été organisée dans le cadre de protocoles stricts. En tout 137 séances ont tout de même pu être proposées sur le territoire, touchant 121 assistantes maternelles et 283 enfants différents.



La sensibilisation les assistants maternels à l'intérêt pour l'enfant d'être en extérieur

Une étude finlandaise publiée mi-octobre 2019 démontre l'importance pour la santé des enfants d'être en contact avec la nature. L'ajout d'éléments végétaux dans les aires de jeux de garderies affecte positivement leur système immunitaire. Cette analyse vient confirmer les études déjà nombreuses ayant démontré que les enfants vivant en zones rurales, au contact de la nature, ont moins de risques de contracter une maladie immunitaire ainsi que de développer des allergies, de l'atopie et même du diabète. Des bienfaits qui influent aussi sur le niveau moyen d'intelligence des enfants, ainsi que, de manière plus générale, sur la santé physique, psychique et mentale, de toutes les classes d'âge.

La séance d'information organisée sur le thème « Du langage de l'enfant et de son accompagnement »



Une séance d'information sur le pôle de Saint-Pierre Eglise, organisée par Le Cotentin sur le thème « Repères sur le développement du langage d'enfant et sur la façon de l'accompagner », animée par Solène PAUPY, orthophoniste visait à faire de la prévention auprès du public sur le développement du langage suivi d'un atelier sur la matinée d'éveil du jeudi matin pour les familles et les assistantes maternelles.



Le renouvellement de projet du relais assistantes maternelles du pôle de Saint-Pierre Eglise

Pour faire découvrir la pédagogie interactive au travers des matinées d'éveil, une sensibilisation des assistantes maternelles à la pédagogie interactives et aux activités en extérieur, il est créé des fiches pédagogiques par activité pour la période 2021-2024. Ces fiches permettront de faire prendre conscience à l'adulte que l'enfant peut faire seul et ainsi favoriser son autonomie.

5. L'égalité d'accès au territoire et aux services

L'accueil des gens du voyage

Les actions relatives à la création, l'aménagement, l'entretien et la gestion des aires d'accueil des gens du voyage sont réparties sur 8 axes :

- définir le cadre de la compétence de l'agglomération en matière d'accueil des gens du voyage ;
- proposer un accompagnement aux communes accueillant des voyageurs ;
- proposer une méthodologie de suivi de la mise en œuvre de la compétence ;
- organiser la gestion et l'entretien des aires d'accueil existantes ;
- suivre les travaux, ouvrir et mettre en œuvre un suivi de la gestion et de l'entretien de l'aire de Valognes ;
- coordonner l'accueil des groupes tout au long de l'année ;
- organiser et assurer la coordination de la période estivale ;
- suivre les travaux du schéma départemental d'accueil des gens du voyage et participer aux ateliers préparatoires du schéma 2019-2024.

Le Cotentin assure les missions qui sont de gérer et d'entretenir les aires existantes, de mettre en œuvre l'accueil des voyageurs en créant les aires temporaires de petit, moyen et grand passage mentionnées au schéma départemental, de gérer ces aires, d'accompagner la mise en œuvre du plan socio-éducatif et via le programme local habitat de proposer des solutions de sédentarisation aux voyageurs par la création de terrains familiaux locatifs.

Sur les deux aires de Cherbourg-en-Cotentin, la capacité des aires est conforme au schéma directeur d'accueil des gens du voyage. Deux aires sont ouvertes depuis mars 2007 :

- Bréquéal à Tourlaville : 7 emplacements, 14 places de caravanes ;
 - Rue Jack Meslin Cherbourg-Octeville : 16 emplacements, 32 places de caravanes.
- L'aire de Valognes accueil des voyageurs depuis juillet 2018. Cette aire propose 12 emplacements, 25 places caravanes.

La cohésion sociale et proximité sur le territoire de Douve et Divette en période de crise sanitaire

Le pôle de proximité de Douve Divette soutient au quotidien le maintien des services de proximité au public, qu'il s'agisse de services en faveur de l'insertion sociale, professionnelle, de la santé... Il met à disposition au siège du pôle :

- un local pour la tenue de permanences de services au public, mission locale, PLIE, CLIC, ADMR, centre médico-social, assistante sociale, conciliateur de justice... ;
- un Visio-relais qui permet au public, en toute confidentialité, d'accéder aux services que sont la CAF, la MSA, la CARSAT et la CPAM de manière dématérialisée ;
- une agence postale intercommunale gérée en partenariat avec La Poste.

En période de crise sanitaire, le pôle de proximité de Douve et Divette, en particulier avec la tenue de l'agence postale, a joué un rôle important auprès de la population qui a eu encore davantage recours à ce service, malgré le déploiement des prestations dématérialisées proposées par La Poste.



©Thierry Houyel

Ce lieu de service de proximité a permis de garantir du lien social, de lutter contre l'isolement et le sentiment de solitude d'une partie de la population, notamment des séniors. La fréquentation de l'agence postale s'est élevée à plus de 20 400 usagers sur l'année et a parfois dépassé les 120 usagers par jour. La gestion de cette fréquentation accrue a été permise grâce à une adaptation de l'organisation interne avec 2 agents le plus souvent en doublon en 2020 et au renfort d'un emploi étudiant en décembre 2020 et à la concertation et collaboration avec La Poste qui a fait en sorte de soulager l'agence postale sur les missions qui pouvaient l'être. En termes de fréquentation, l'agence postale de Douve et Divette est la 3ème de Normandie et la 1ère de la Manche.

Le multi-accueil Les Bout'en train

Le multi-accueil Les Bout'en train sur le territoire de Douve et Divette a été présent pour les familles et les enfants au cœur du confinement. Le multi-accueil a accueilli de manière dérogatoire, dès que cela fut autorisé, les enfants dont les parents devaient assurer des missions de nécessité à la gestion de crise sanitaire, soignants, forces de l'ordre... Afin de maintenir le lien avec les enfants et les familles, les membres de l'équipe ont réalisé des vidéos, des chansons, des ateliers d'éveil... qu'ils envoyaient par mail aux parents pendant toute la période du confinement.



©Thierry Houyel

6. La mobilité du Cotentin

Le plan de déplacements du Cotentin

Le plan de déplacements du Cotentin définit pour dix ans la stratégie de la communauté d'agglomération afin de faciliter et de développer les déplacements de tous ceux qui parcourent et font vivre le territoire. Le plan a fait l'objet d'un travail de co-construction durant toutes ses phases d'élaboration. D'avril 2018 à juin 2019, près de 10 ateliers ont été organisés avec les partenaires institutionnels de l'agglomération. Le public a été consulté de septembre à décembre 2019 avec des rencontres sur le terrain ou par le biais d'une plateforme participative numérique. Enfin, le conseil de développement de l'agglomération a rendu un avis. Le plan présenté aux personnes publiques associées : les communes de l'agglomération, la région Normandie, le département de la Manche et l'État, a été approuvé en 2020.

Le transport à la demande

Le transport à la demande (TàD) a été testé en période estivale et en période scolaire en 2019 sur le pôle de proximité de La Saire. Avec près de 4 200 voyageurs en 6 mois, l'expérimentation a atteint ses objectifs. Ce test, depuis 22 points d'arrêts répartis sur les 3 communes de La Saire, a permis de mesurer les usages et les différentes attentes des habitants. Moins coûteux qu'une ligne fixe régulière, ce système plus souple permet de favoriser la mobilité des habitants.

Les usagers réservent leur trajet quelques jours ou même une heure à l'avance par téléphone ou via une application dédiée.

Le service de transport à la demande a été étendu à 11 communes périphériques de Cherbourg-en-Cotentin à l'été 2020. Sont concernés le pôle de proximité de La Saire, les 3 communes déléguées de La Hague : Urville-Nacqueville, Tonneville et Flottemanville-Hague, et 5 communes du pôle de proximité de Douve et Divette : Nouainville, Martinvast, Tollevast, Sideville et Hardinvast. Au total, trois véhicules desservent près de 80 arrêts du lundi au samedi. Les usagers peuvent ainsi rayonner sur ces communes ou rejoindre Cherbourg-en-Cotentin et son réseau de transport, pour le simple coût d'un ticket de bus. Il remplace certains services du dispositif Itinéo du réseau Zéphir.



La reprise des lignes ex-Manéo par le Cotentin



L'agglomération a repris la gestion des lignes ex-Manéo et du transport scolaire sur l'ensemble du territoire. Une nouvelle étape est franchie dans la politique de mobilités portée par l'agglomération du Cotentin. Depuis le 5 juillet les 6 lignes régulières ex-Manéo, dont 2 estivales que sont les lignes 10, 11, 12, 13, 50 et 51, jusqu'ici gérées par la région Normandie, ont été reprises par l'agglomération. De même, 136 circuits scolaires permettant le transport de près de 6 000 élèves par jour, sont désormais gérés par le Cotentin. Pour les usagers, cette nouvelle gestion n'implique aucun changement dans la manière dont les transports sont articulés. L'offre de déplacements ainsi que les tarifs restent les mêmes. Seule différence, les inscriptions pour les abonnements des scolaires sont à faire désormais auprès de l'agglomération.

L'application TixiPASS

La nouvelle application TixiPASS en fonction depuis le 18 mai, permet d'acheter ses tickets de bus Zéphir en ligne depuis le Play Store, Windows phone ou Apple. Il est possible d'acheter un carnet de 10 tickets grâce à la boutique en ligne. Les titres disponibles sont scannés avec le QR Code sur la borne pour valider mon voyage.

Les vélos électriques en location

Le Cotentin a mis en location 85 vélos à assistance électrique. Les usagers peuvent ainsi louer un deux-roues pour 75 € par trimestre et 200 € maximum à l'année. En privilégiant la location sur le long terme, l'agglomération souhaite faire adhérer le plus d'usagers à ce mode de transport. Ce service se veut également incitatif car après une location, l'utilisateur se verra proposer une prime à l'achat de 200 € pour l'achat d'un vélo neuf. Face à la forte demande des usagers, la collectivité a décidé d'augmenter sa flotte de VAE pour atteindre 200 deux roues disponibles dès cet été. 40 VAE supplémentaires seront également réservés pour des expérimentations et de la mise à disposition lors d'événements.



7. La politique en matière de prévention des risques naturels

Le séminaire de restitution « Littoral pour demain de la côte est Cotentin »

L'objectif de « Littoral pour demain » est de co-construire une stratégie de gestion durable sur cette bande côtière pour les prochaines décennies. Un séminaire de restitution a été organisé le 10 janvier à Sainte-Marie du Mont pour revenir sur les actions qui résultent de la synergie des 618 participants sur les 6 ateliers proposés depuis 2017.

L'écriture de la stratégie locale de gestion du risque inondation

La communauté d'agglomération du Cotentin est co-porteuse avec les services de l'État de la stratégie locale de gestion du risque d'inondation (SLGRI) sur le territoire à risque important inondation (TRI) de Cherbourg-en-Cotentin. Il s'agit d'une stratégie de réduction des conséquences dommageables des inondations sur le TRI, élaborée et partagée avec l'ensemble des acteurs concernés du territoire, services de l'Etat, chambres consulaires, opérateurs de réseau, bailleurs

sociaux, protection civile. La stratégie liste les dispositions à mettre en œuvre dans un délai de 6 ans en matière de réduction de la vulnérabilité, de réduction de l'aléa, de la gestion de crise et de la culture du risque.

La reprise en gestion progressive des ouvrages de protection contre les inondations

Le Cotentin assure depuis le 1er janvier 2018 la défense contre les inondations et la mer. Afin de déterminer avec précision les ouvrages prioritaires et nécessaires à cette protection, l'agglomération a conduit entre 2018 et 2019 une étude diagnostiquant les 575 ouvrages littoraux, hors ouvrages portuaires, du territoire : mur, digue, enrochement, cale...

Au total, sept systèmes d'endiguement, des ensembles d'ouvrages protégeant un même secteur submersible, ont été identifiés. Situés à Port-Bail-sur-Mer, Barfleur, Barneville-Carteret, Saint-Vaast-la-Hougue, Lestre/Quinéville ou encore Quinéville/Fontenay-sur-Mer/Saint-Marcouf-de-l'Isle, ces systèmes sont composés de 60 ouvrages. Ils participent à la protection de 2 800 habitants contre les inondations. Désormais, la collectivité organise la mise à disposition de ces aménagements et l'ensemble des démarches réglementaires. Une démarche obligatoire, qui devrait s'achever en 2024 et qui va ensuite permettre de débiter la phase de protection de ces systèmes d'endiguement avec notamment un rehaussement des digues.



Le projet de recherche sur les inondations venants des aquifères et gestion des eaux salées

La hausse du niveau marin aura des impacts, encore méconnus, sur le niveau des nappes phréatiques arrière littorales et leur teneur en sel.



Afin d'améliorer cette connaissance et anticiper les impacts, la communauté d'agglomération participe au projet de recherche sur les inondations venants des aquifères et gestion des eaux salées « Rivages Normands 2100 » mené par la DREAL, l'observatoire des sciences de l'univers de Rennes (OSUR) de l'Université de Rennes, l'AESN et d'autres EPCI bas-normands.

Le projet repose sur l'étude en profondeur d'un petit nombre de sites de référence, sélectionnés pour leurs caractéristiques hydrologiques et socio-économiques : Barneville-Carteret et Portbail, Saint-Germain-sur-Ay, Agon-Coutainville, le marais du Cotentin, Ouistreham. L'étude approfondie de ces sites aux caractéristiques contrastées permettra une appréhension plus globale de la problématique et une transposition sur l'ensemble du littoral. Ce projet s'achèvera en 2023.

8. Le soutien aux dispositifs d'insertion

Le soutien aux dispositifs d'insertion, le soutien à la MEF

Une convention d'objectifs a été passée avec la maison de l'emploi et de la formation (MEF) pour les années 2018 à 2020. Le Cotentin fixe chaque année, son montant de participation, sur la base d'un budget prévisionnel et d'un plan d'actions dûment établis par la MEF. L'association prévoit de maintenir ses actions, avec un budget inchangé en 2020, au titre de ses quatre piliers d'activité que sont la mission locale, le PLIE, la MIFE et les activités labellisées maison de l'emploi. L'agglomération soutien la MEF pour un montant de 537 363 €.

9. La coopération internationale et décentralisée

La coopération européenne autour de la valorisation des produits alimentaires locaux

L'agglomération du Cotentin porte sur son territoire et celui de la Baie du Cotentin, le programme européen LEADER. Dans ce cadre, le Cotentin participe à un projet de coopération européenne autour de la valorisation des produits alimentaires locaux. Le Cotentin s'est donc engagée pour deux ans, de septembre 2019 à septembre 2021, auprès de 6 partenaires de 4 pays différents, France, Belgique, Suède et Finlande, à l'élaboration de cette démarche visant à favoriser une alimentation durable issue de nos territoires et à valoriser les productions locales. Cette coopération s'inscrit en complémentarité du travail de l'agglomération sur l'élaboration de son projet alimentaire territorial (PAT). Le Cotentin a reçu du 11 au 13 février 2020 la visite d'une délégation européenne.



4 L'ÉPANOUISSEMENT DE TOUS

1. La qualité du service public de gestion des déchets

Les équipements disponibles liés à la collecte

Le geste de tri est soumis aux moyens mis à disposition sur chaque territoire, un accès simple et rapide à des colonnes de tri propres et régulièrement vidées représente un élément clé pour encourager les usagers à trier.

Année	2017	2018	2019
colonnes EMr	919	984	1 040
colonnes à verre	619	630	745
colonnes textiles	169	169	169
colonnes OMr, uniquement Cherbourg-en-Cotentin et La Hague	377	414	430
bacs OMr	50 376	50 947	51 848
bacs EMr	27 331	27 552	27 906
sacs OMr distribués	400 000	Plus de 70 000	Plus de 348 830
sacs EMr distribués	570 000	339 000	542 757

Les fréquences de collecte

La fréquence de collecte des ordures ménagères (OMr) n'a pas évolué depuis la création de l'agglomération, mais un premier projet de service de collecte sur le secteur de Côte des Isles a été mis en place qui a fait évoluer la fréquence et jours de collecte. La majorité du territoire est collecté une fois par semaine (C1), mais cela ne représente à ce jour qu'environ 45% des habitants de l'agglomération. Le reste du territoire est majoritairement avec deux collectes par semaine (C2), à l'exception de Valognes, 3 passages par semaine, et le centre-ville de Cherbourg-en-Cotentin qui varie de 3 à 6 passages suivant les secteurs.

La fréquence de la collecte des emballages ménagers (EMr) est en C1 pour la Hague, La Vallée de l'Ouve et Montebourg. Pour Cherbourg-en-Cotentin, la fréquence est majoritairement en C1 mais comme pour les OMr le centre-ville a des fréquences variant de 3 à 6 passages suivant les secteurs.

La communauté d'agglomération du Cotentin possède 15 déchèteries gérées exclusivement en régie. L'accès aux déchèteries n'est plus lié au lieu de résidence, les habitants des communes limitrophes peuvent se rendre sur la déchèterie d'un autre pôle. 13 déchèteries fin 2020 sont équipées pour la collecte des déchets d'éléments d'ameublements (DEA).

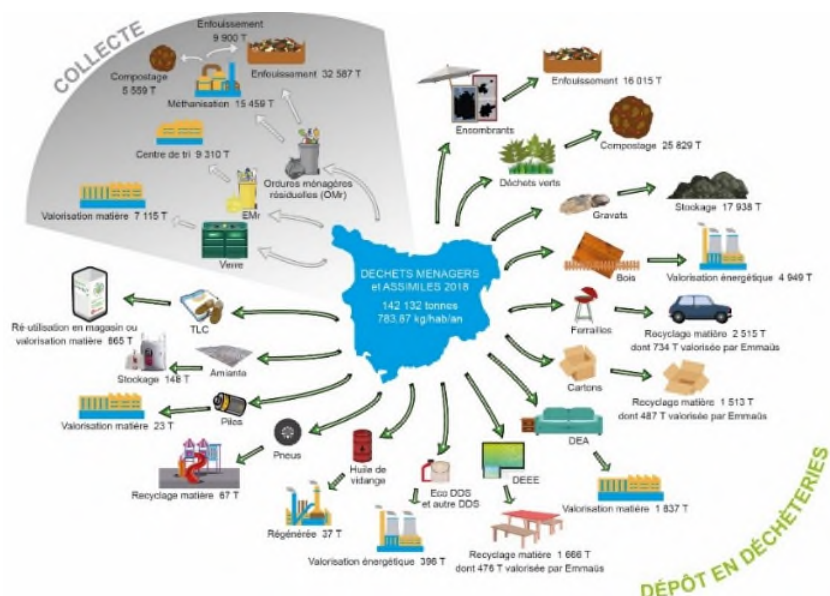
Le tonnage global traité (collecte/déchèterie/apport direct sur les sites de traitement)

L'agglomération a la gestion d'un centre de tri et de trois sites de traitement qui sont deux installations de stockage de déchets inertes (ISDI) en activité et une plateforme de compostage.

L'évolution du tonnage de déchets ménagers et assimilés est le suivant.

Année	2017	2018	2019
Tonnage	155 686	142 132	143 867
kg/an/habitant	858	783	800

Le Cotentin a créé avec les collectivités de Normandie une société publique de traitement, Normantri qui assurera prochainement le tri des déchets sur un secteur allant du Cotentin à la communauté d'agglomération Caen-la-Mer.



2. La qualité du service public de distribution d'eau potable

Pour mener à bien ses missions d'intérêt général, l'agglomération dispose des équipements relatifs à l'eau potable suivants : 74 points de prélèvements, 26 usines de production, 166 réservoirs et plus de 3 600 km de réseau pour acheminer l'eau potable à plus de 94 000 abonnés sur l'ensemble du territoire.

Le secteur de la côte des Isles, auparavant géré par le syndicat départemental d'alimentation en eau potable (SDEAU50) a été repris par la communauté d'agglomération

Pour les deux tiers de la population du Cotentin, la gestion de ces équipements est réalisée par « régie directe ». Sur certains secteurs, le suivi et l'entretien des équipements s'effectuent par des entreprises privées (Saur, Véolia) qui disposent de contrats pluriannuels. Le territoire est ainsi divisé en deux modes de fonctionnement : la « Régie directe » et les prestataires privés.

3. La qualité du service public de l'assainissement collectif

Pour mener à bien ses missions d'intérêt général, l'agglomération dispose des équipements relatifs à l'assainissement collectif suivants : 52 usines de traitement et 1 200 km de réseau pour 61 000 abonnés.

Conformément aux dispositions réglementaires, la compétence eaux pluviales urbaines a été intégrée par la communauté d'agglomération au 1er janvier 2020. Un travail de recensement du patrimoine dédié transféré par les communes a été entrepris par les services de la communauté d'agglomération.

4. La qualité du service public de l'assainissement non collectif

Le service public de l'assainissement non collectif sur l'agglomération concerne 26% des habitants du territoire. L'agglomération effectue les contrôles obligatoires à savoir le contrôle des installations neuves en termes de conception et d'exécution et des installations existantes lors de vente, de diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien. Les contrôles réalisés jusqu'alors sur le territoire donnent un taux de conformité des installations proche des 45 %.

5. La contribution à l'éducation et à la formation

L'éducation au tri

L'agglomération propose des animations gratuites aux établissements scolaires du Cotentin qui représentent une grande part de leurs activités. L'ensemble du programme d'animations a été retravaillé et uniformisé pour l'ensemble du territoire par l'équipe. Celui-ci a été réduit en 2020.



La sensibilisation à la protection du littoral



Le 9 novembre, 90 élèves du groupe scolaire Tamerville-Theurthéville-Bocage ont procédé à un ramassage des déchets sur la plage de Morsalines avec les services de l'agglomération, l'association Orchis et la direction départementale des territoires et de la mer (DDTM). Cette opération a permis de les sensibiliser sur la protection du littoral et l'impact des déchets sur l'environnement naturel.

Le forum des métiers et des formations du Cotentin

Le forum des métiers organisé à la Cité de la Mer les 29 et 30 janvier, bénéficie d'un accompagnement financier de la part du Cotentin à hauteur de 13,4 % du coût total de la manifestation. C'est plus de 6 000 visiteurs qui sont venus s'informer et découvrir les métiers exercés sur notre presqu'île. Les 150 acteurs majeurs du territoire étaient répartis en 15 pôles afin de présenter leur quotidien aux visiteurs. A noter que pour la 1^{ère} fois, un espace dédié à l'économie sociale et solidaire était présent.



Le forum s'adresse aux collégiens, lycéens, mais aussi aux adultes en reconversion professionnelle ou en recherche d'emploi. Les agents des collectivités de Cherbourg-en-Cotentin et de l'agglomération ont exposé les métiers proposés dans la fonction publique territoriale. Pendant 2 jours, plus de 60 agents ont accueilli les visiteurs sur un stand commun et échangé sur les métiers de la fonction publique territoriale, avec un support présentant plus de 250 professions variées et réparties dans les filières administratives, techniques ou sportives.



Le projet patrimoine local de Saint-Pierre-Eglise

Durant les vacances estivales il a été réalisé des passes tête, une maquette de l'église de Saint-Pierre-Eglise et une fresque dans le but de les exposer lors de la venue du cyclotourisme prévu le mercredi 5 août. La programmation a été annulée à cause du COVID. Ces réalisations sont présentées.



Passe tête



Fresque

6. L'accès à la santé sur le territoire

Le plan d'action santé

La communauté d'agglomération du Cotentin gère la compétence santé et accès aux soins. Afin de développer et d'organiser l'offre de santé sur le territoire, elle s'est dotée d'un plan d'action déployé pour la période 2019-2022. La finalité de ce plan d'actions est le développement et l'organisation de l'offre de santé, à long terme, au profit des habitants du territoire du Cotentin. Les axes du plan d'actions sont :

- instituer une gouvernance communautaire des questions de santé ;
- renforcer la démographie et l'attractivité médicale du territoire ;
- améliorer l'accès aux soins par l'appui aux outils de coopération et de télésanté ;
- développer une approche globale de la santé.

Le plan santé est composé d'actions déjà mises en œuvre et d'actions nouvelles :

Le 1^{er} axe a pour objectif d'instaurer des conditions de dialogue pérenne entre l'agglomération du Cotentin et les professionnels de santé en créant et animant un conseil de santé et un collège de professionnels de santé du Cotentin. Le 2^{ème} axe s'appuie sur un double enjeu : d'une part attirer des nouveaux professionnels de santé et d'autre part renforcer la cohésion des acteurs de santé au travers de projets communs via des formations ou des stages, permettant de créer un réseau de professionnels. L'accent est également mis sur la sensibilisation des jeunes habitants du Cotentin pour les métiers de la santé.

Le 3^{ème} axe vise à améliorer l'accès aux soins en développant les outils de coopération et de télésanté sur le territoire et en renforçant le lien entre la médecine de ville et le secteur hospitalier mais également entre le secteur sanitaire et le

secteur médico-social. De plus, il est nécessaire d'adopter l'échelle d'intervention appropriée et de ne pas opposer hôpital-médecine de ville, milieu rural-milieu urbain, médecine libérale et médecine salariée.

Le dernier axe s'appuie sur le développement d'une approche globale santé par la diffusion de bonnes pratiques sur le territoire et au déploiement du service sanitaire.

Le bilan des actions menées en 2020 concerne la mise en œuvre des actions du collège des professionnels de santé, sur les axes 2 et 3 du plan d'action. Concrètement, il s'agit :

- d'accompagner la mise en œuvre sur le territoire d'accueil de stagiaire en chirurgie-dentaire à travers le projet du centre hospitalier public du Cotentin et les cabinets de ville ;
- de participer à un groupe de travail porté par la CPAM et avec des professionnels de santé sur cette thématique. Deux perspectives d'actions ont été retenues, la télé-médecine en EHPAD et un médecin traitant en télé-médecine ;
- de mener une étude sur l'état des lieux des relations ville-hôpital qui a abouti au développement d'une communauté professionnel territorial de santé ;
- d'accompagner le projet « territoires universitaires de santé ». Il s'agit comme projet d'attribuer à des médecins spécialistes des hôpitaux non universitaires et à des médecins ambulatoires des statuts universitaires reconnus afin de créer un maillage universitaire de formation en deuxième et troisième cycle de médecine et ainsi améliorer l'attractivité pour les jeunes professionnels ;
- d'accompagner le projet d'installation de fauteuils d'odontologie, au sein du CHPC, permettant d'accueillir des stagiaires sur le territoire ;
- d'accompagner le projet de création d'un nouvel internat sur Cherbourg-en-Cotentin ;
- de soutenir le projet de création d'un nouvel Institut de Formation en Soins Infirmiers (IFSI).

L'opération de séduction pour les internes en médecine

Face à la baisse des professionnels de santé, généralistes, spécialistes et paramédicaux, corrélée à la recrudescence des besoins dû au vieillissement de la population, le Cotentin doit faire face à une situation préoccupante quant à la qualité de son offre de soin.



Le Cotentin met en œuvre des actions de promotion du territoire à destination des étudiants en santé : soirées thématiques, d'accueils et de la manifestation les « Paradis de Cherbourg », mais aussi de l'accueil des stagiaires dans le cadre du service sanitaire. Ces différents temps s'inscrivent dans la perspective des actions du plan d'action santé. En 2020, avec la crise sanitaire une seule soirée thématique « Vie professionnelle – vie privée » a été organisée le 6 février 2020. 40 personnes étaient présentes dont 24 internes en fin de cursus. Pour maintenir le lien avec les internes en médecine une opération « Coffret découverte du territoire » a été mis en œuvre avec la remise de 62 coffrets offerts aux stagiaires du Cotentin, arrivés en juillet 2020.

La pose de la 1^{ère} pierre du pôle de santé libéral et ambulatoire de Valognes



La pose de la 1^{ère} pierre du pôle de santé libéral et ambulatoire de Valognes a été réalisée le 23 janvier. D'une surface de 1 276 m², le bâtiment comprendra un pôle de médecine généraliste de six cabinets, un pôle sage-femme avec deux professionnels, un pôle dentaire, un pôle de trois cabinets d'infirmiers, un podologue et deux cabinets mutualisés.

Le soutien aux projets de création de structure

Les données mises à la disposition du Cotentin témoignent d'une dégradation globale de l'offre de soins sur le territoire. L'intervention de la collectivité en vue de faciliter l'installation ou les projets de regroupements de professionnels apparaît ainsi nécessaire.

L'agence régionale de santé (ARS) et la communauté d'agglomération pour l'ingénierie cofinancent une étude d'ingénierie, dans l'objectif de création d'un pôle de santé libéral ambulatoire PSLA. Cette ingénierie se déroule en 3 phases, une phase d'opportunité et faisabilité, puis d'écriture du projet de santé et en fin d'accompagnement juridique pour la création d'une société interprofessionnelle de soins ambulatoires.



Sur le territoire le Cotentin a accompagné en 2020 les projets suivants : le PSLA La Saire Médicale, le PSLA Valognes-Brix, le PSLA Douve-Divette et le PSLA Côte des Isles. Pour ces deux derniers, il est prévu un co-financement en matière d'ingénierie. L'agglomération est le maître d'ouvrage du projet de construction du PSLA de Valognes-Brix.

Le nouvel institut de formation en soins infirmiers (IFSI)

Initiée par la région et financée par l'agglomération et la ville de Cherbourg-en-Cotentin le nouvel institut de formation en soins infirmiers sera construit dans le parc d'activités des Fourches. Il permettra d'améliorer la qualité et la capacité d'accueil de cet établissement pour répondre aux besoins pédagogiques. Elle viendra également renforcer l'offre de formation en soins infirmiers sur le Cotentin. D'un coût évalué à 13M€ il ouvrira ses portes à la rentrée 2024.

La distribution de gilets réfléchissants aux scolaires

Au quotidien, 6 500 élèves empruntent le réseau de transport scolaire non urbain géré par l'agglomération du Cotentin. Afin de renforcer leur visibilité et leur sécurité, le Cotentin a décidé de les équiper gratuitement avec des gilets réfléchissants.



Le soutien à la lutte contre le cancer

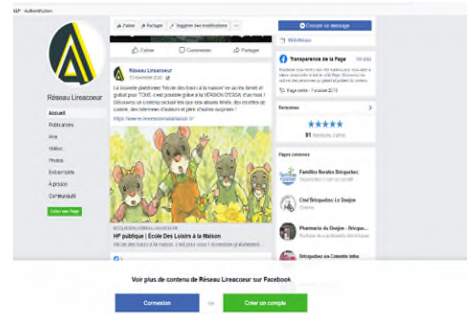


Depuis 2017, l'agglomération verse 1€ par tonne de verre valorisée à l'association Cœur et Cancer. Cette opération a ainsi permis à l'agglomération de remettre en décembre un chèque de 7 349 € à l'association. Avec cette initiative, le Cotentin veut valoriser les gestes éco-citoyens au bénéfice de la lutte contre le cancer et les maladies cardio-vasculaires. Par le passé, ce partenariat a permis de financer en partie la mise en œuvre du jardin thérapeutique de l'hôpital de Valognes.

7. L'accès à la culture sur le territoire

Le réseau lecture de Cœur Cotentin

Le réseau lecture de Cœur Cotentin, « Lire@Cœur », regroupe les 8 médiathèques de ce territoire. Ce service s'est adapté au contexte de la Covid et est resté actif malgré l'annulation des animations et la fermeture des bibliothèques. Pour poursuivre le lien et l'accès aux livres, le réseau lecture a davantage déployé son action numérique en proposant de nouvelles rubriques de collections en ligne. Contes pour enfants, BD en ligne, podcast... autant de services accessibles en confinement ! Le réseau a également renforcé sa communication sur la page Facebook. Sur la courte période où les animations ont été possibles, le réseau a proposé des lectures contées pour les jeunes enfants. Un vif succès avec 54 participants sur les 3 bibliothèques participantes.



8. L'accès au sport sur le territoire

Le forum sportif du Pôle de Saint-Pierre-Eglise

Le samedi 5 septembre 2020 le forum sportif 2020 s'est déroulé, au complexe des Follières de Saint-Pierre-Eglise avec les associations sportives et culturelles du canton, représentant les disciplines variées : RAM (baby gym), judo, jitsu self défense, gymnastique volontaire, tennis de table, badminton, basket, Tai chi chuan. Des associations supplémentaires étaient également présentes : Aspc football, les ateliers des centres de loisirs, Gym2000 Saint-Pierre, centre nautique

de Barfleur, handball, funky danse. Avec la situation sanitaire, une réorganisation du forum a été faite avec un sens de circulation unique avec un espacement des stands d'environ 5 m entre chaque. Aucune démonstration, temps forts habituels très attendus par le public, n'a pu avoir lieu afin de respecter la distanciation sociale.

5 LA TRANSITION VERS UNE ÉCONOMIE CIRCULAIRE, LE DÉVELOPPEMENT DE MODES DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION RESPONSABLES

1. Le développement économique

La zone d'activité économique de La Grande Fontaine



La zone d'activité économique de La Grande Fontaine de Martinvast est en cours d'installation. Initié par la communauté de communes de Douve et Divette, le projet d'aménagement entre dans sa dernière étape avant sa commercialisation définitive. Les travaux d'aménagement du carrefour giratoire et la création des lots ont débutés le 15 juin 2020.

La zone du Grand Saint-Lin

La première phase d'aménagement de la zone du Grand Saint-Lin est lancée. La zone mixte est un projet structurant pour le territoire du Cœur du Cotentin porté conjointement par la communauté d'agglomération du Cotentin et la ville de Valognes. Elle comporte un espace aquatique, des activités de loisirs, des équipements et des habitations. Le raccordement du site du Grand Saint-Lin au réseau d'eau potable et au réseau d'assainissement, première phase du chantier, s'est achevé en juin. La finalisation du rond-point se fera une fois les travaux du centre aquatique achevés.



Le plan d'actions pour accompagner les très petites entreprises (TPE) à la transition numérique

En partenariat avec la région, le département de la Manche et les chambres consulaires, l'agglomération du Cotentin a lancé un plan d'actions « transition numérique » construit pour répondre au besoin d'accompagnement des entreprises de moins de 10 salariés des secteurs de l'artisanat, du commerce, de l'hôtellerie et de la restauration. À partir du mois de janvier, 100 diagnostics digitaux gratuits sont proposés aux entreprises de moins de 10 salariés inscrites au registre du commerce et des sociétés (RCS) et au répertoire des métiers (RM) du territoire de l'agglomération. Les commerçants et artisans seront ensuite accompagnés dans la définition d'une stratégie numérique adaptée à leur activité.

Les aides à l'immobilier d'entreprise et au foncier d'activité

Le règlement d'intervention en matière d'aide à l'immobilier d'entreprise et au foncier d'activité a été modifié par l'intégration d'un volet supplémentaire et spécifique « TPE-Emploi », destiné aux très petites entreprises qui ont besoin de mener des investissements immobiliers comme par exemple, des travaux de réhabilitation/rénovation. Cet élargissement du règlement a pour objectif de soutenir les initiatives privées en faveur de l'investissement immobilier d'entreprise lors de la reprise, la modernisation ou l'extension des activités économiques que sont l'artisanat, la petite industrie et le commerce. Il agit en complémentarité du règlement actuel qui lui, s'adresse aux projets d'investissement plus conséquents avec un seuil d'intervention de 100 k€ et aide plafonnée à 500 k€, en zone d'activité communautaire. Il s'adresse aux petites structures dont les capacités d'investissement sont souvent inférieures à celles de PME.

La convention de développement des filières

Suite à la dissolution du syndicat mixte du Cotentin (SMC), le conseil départemental de la Manche, l'agglomération du Cotentin, et la communauté de communes de la Baie du Cotentin ont repris les engagements du SMC en particulier sur le site universitaire mais également sur le volet recherche et développement de la filière énergie et ressources marines

qui sont stratégiques pour le territoire de la Manche. Ces enjeux font l'objet d'un partenariat financier dans le cadre d'une convention cadre sur 4 ans de 2018-2021, qui se décline en conventions financières annuelles.

Les chèques « Cotentin Unique par Nature »

Le Cotentin, dans la prolongation de la marque « Cotentin Unique par Nature » initié lors des assises du tourisme, a déployé des chèques « Cotentin Unique par Nature » en complément de l'opération « Chèque Évasion 50 » initiée par Latitude Manche et à laquelle l'agglomération participe également. Pour chaque nuit réservée dans l'un des hébergements marchands de la Manche, les clients se voient remettre des chèques d'un montant allant de 10 à 20 € qui peuvent ensuite être dépensés dans les différents établissements touristiques du Cotentin. Au total, 12 000 chèques seront distribués aux touristes et 4 000 d'entre eux seront réservés pour les familles bénéficiaires des centres communaux d'action sociales (CCAS).

Le positionnement de l'agglomération sur le débat public pour un 4^{ème} parc éolien en Manche

Le Cotentin, en lien avec la ville de Cherbourg en Cotentin, le département et la région, s'est engagé depuis plusieurs années dans le développement des énergies marines renouvelables ; le territoire, compte tenu de son fort potentiel, pouvant symboliser le mix énergétique. Le Cotentin a repris les engagements financiers de la communauté urbaine concernant l'usine occupée par LM Wind Power. Cette dernière, dont l'activité est à présent tournée vers l'export pour les champs éoliens au large de l'Angleterre et des USA, emploie près de 300 personnes. Elle devrait conforter son implantation à Cherbourg-en-Cotentin avec l'ouverture d'une deuxième ligne de production, voire d'une troisième ou d'une quatrième, en fonction notamment de son implication dans la construction de nouveaux champs au large des côtes françaises. L'agglomération, invitée à se positionner dans le cadre du débat public du 4^{ème} parc éolien en Manche organisé par la commission nationale du débat public (CNDP), a soutenu la position des élus du Val de Saire, en l'espèce de demander avec force que le zonage préférentiel mis en avant soit retenu.

Le salon 24h Emploi et Formation



Le 1er octobre, le salon "24h Emploi Formation" s'est tenu à La Cité de la Mer pour sa 2^{ème} édition. Pendant toute la journée, les visiteurs ont rencontré des recruteurs et des professionnels de la formation en vue de trouver une nouvelle opportunité ou donner un nouvel élan à son parcours. Gratuit, ce salon s'adresse aux étudiants à la recherche d'un stage ou d'une alternance, aux demandeurs d'emplois, aux salariés en poste ou aux personnes souhaitant se reconverter.

L'école d'usinage du Cotentin

L'école d'usinage du Cotentin créée sous l'impulsion de la région Normandie autour de PME spécialisées dans l'usinage et en partenariat avec la CCI Ouest Normandie et l'union des industries et métiers de la métallurgie (UIMM) Manche, a été inaugurée en septembre 2020. Elle vise à répondre aux besoins des entreprises et asseoir une filière de formation d'expertise sur notre territoire. Elle est hébergée dans des locaux de l'agglomération du Cotentin sur la ZA d'Armanville à Valognes.



Le pôle d'excellence soudage

Le Cotentin dispose de la compétence en développement économique et accompagne donc les entreprises et les projets économiques dans leur implantation et leur développement. A ce titre, la communauté d'agglomération a été saisie par un collectif regroupant : EDF, NAVAL GROUP, ORANO, CMN, d'un projet d'installation d'un pôle d'excellence soudage sur le territoire. Ce pôle a pour objectif de répondre au fort besoin non satisfait en volume des métiers de ce secteur et au haut niveau de qualification exigé. Le 20 juillet dernier, le Cotentin a réaffirmé son soutien au projet et s'est engagé dans le portage et le financement d'un bâtiment neuf. Le Cotentin va consacrer plus de 3,2M€ pour construire un bâtiment de 3 000 m² sur la zone d'activité de Bénécère dont l'ouverture est envisagée pour 2022.

La formation des jeunes pour la restauration

Dans le cadre du schéma local de l'enseignement supérieur et de la recherche (SLESR) les professionnels de la restauration et l'hôtellerie ont souligné leurs difficultés face au recrutement de personnel qualifié. Les étudiants peinent parfois à trouver des emplois après leurs études. L'agglomération teste le dispositif « Job'student restauration » avec le Groupe FIM CCI Formation Normandie pour répondre à ces deux problématiques. 9 étudiants du 24 au 28 février 2020 ont suivi la formation de serveur de 35h. Ils peuvent compléter cette formation avec un module d'anglais de 30h. Ils bénéficient du réseau professionnel du Groupe FIM pour trouver des jobs. Les restaurateurs peuvent recruter un étudiant formé. Le coût global de cette session de formation de 5 700€ est entièrement pris en charge par le Cotentin.



Le soutien aux activités portuaires du port Diélette sur le pôle de proximité des Pieux

Il a été mis en place une gestion environnementale autour des activités liées à la mer du port Diélette.

Au niveau de la gestion de l'énergie des horloges programment le chauffage dans le bâtiment du bureau du port selon horaires de travail des agents, les bornes électriques sont équipées de minuteurs sur les pontons, il est effectué le remplacement échelonné des éclairages par des leds sur les candélabres, les bornes ponton et les éclairages intérieurs des bâtiments.

Au niveau des déchets, il a été installé une déchèterie portuaire réservée aux usagers pour la récupération des batteries, des huiles, des chiffons souillés,... Les bacs d'ordures ménagères dédiés aux professionnels sont verrouillés et les pêcheurs professionnels disposent d'une benne fermée pour la collecte des déchets issus de la mer. L'aire de carénage dispose d'un bac déboureur décanteur et il est mis à disposition une pompe à eaux grises et eaux noires. L'entretien de la cale de mise à l'eau et des pontons est réalisé avec des produits écologiques.

2. Le soutien aux systèmes productifs locaux, à l'économie circulaire et l'écologie industrielle et territoriale

Le contrat de transition écologique

Le contrat de transition écologique (CTE), traduit les engagements environnementaux pris par l'État au niveau local. Ce CTE a pour objectif la co-construction d'une transition écologique génératrice d'activités économiques et d'opportunités sociales, à l'échelle du territoire. D'une durée de 3 ans, ce contrat s'articule de manière complémentaire autour d'actions déjà portées par la collectivité comme le contrat de ruralité, les plans de déplacements, le plan croissance bleue,... De nombreuses actions ont été mises en sommeil durant l'année 2020. Un bilan spécifique sera fait.



Le plan croissance bleue

Les activités maritimes et littorales confèrent au Cotentin un potentiel considérable autour de l'économie de la mer. Des filières comme les énergies marines renouvelables, les activités navales, la recherche, l'innovation, la pêche ou encore le tourisme, sont autant d'atouts qui ont un impact sur l'économie et l'emploi. Le plan « Croissance Bleue » trouve alors tout son sens pour la communauté d'agglomération qui souhaite ainsi créer, en lien avec le conseil départemental, une synergie autour de l'économie de la mer pour répondre aux attentes des acteurs économiques et touristiques, tout en préservant son environnement naturel.



Une quarantaine de projets allant du soutien au développement des activités nautiques et des liaisons maritimes en passant par la préservation de la qualité du littoral et la valorisation du patrimoine côtier, a déjà été identifiée. Le plan énonce les ambitions de chaque bassin maritime du territoire et propose des axes de développement stratégiques :

- axe 1 : fédérer les acteurs, se doter d'outils de coordination en faveur de la croissance bleue du Cotentin ;
- axe 2 : soutenir la recherche, la formation et l'innovation au service de la croissance bleue du Cotentin ;
- axe 3 : développer les activités nautiques ;
- axe 4 : consolider et développer les liaisons maritimes ;
- axe 5 : structurer une offre touristique fondée sur la valorisation de notre patrimoine maritime et côtier ;
- axe 6 : intervenir pour préserver la qualité de notre littoral.

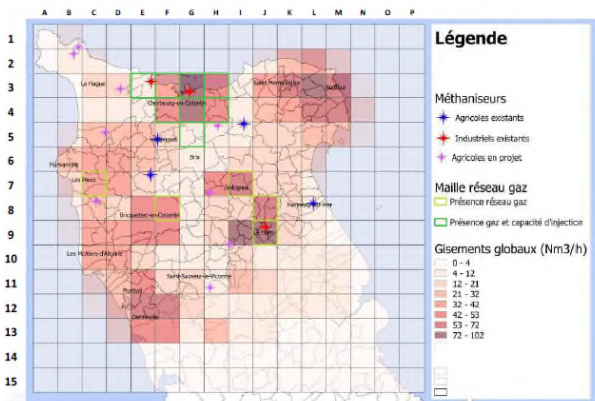
La participation du département de la Manche est de 21 355 € pour l'année 2020.

La participation au projet Eashymob sur le déploiement de la mobilité hydrogène en Normandie

Le projet visait à mettre en service 15 stations hydrogène d'ici à 2018 dans les villes normandes situées le long des grands axes routiers (Rouen, Caen, le Havre, Evreux,...), pour mailler le territoire afin de permettre le déploiement d'environ 250 voitures. Eashymob est un démonstrateur régional de la mobilité Hydrogène, qui est cofinancé par l'Europe au titre du programme Connecting European Facility et la région. L'agglomération du Cotentin participe au programme avec l'achat de 5 véhicules hybrides (hydrogène – électricité). 5 voitures sont par ailleurs achetées par la ville de Cherbourg-en-Cotentin. La station de distribution d'hydrogène installée sur la zone portuaire fonctionne depuis décembre 2020. Le projet Eashymob est soutenu par l'État dans le cadre de l'appel à projet territoire à énergie positive pour la croissance verte (TEPCV).

L'étude du développement de la méthanisation

Le Cotentin souhaite accompagner le développement de la filière de méthanisation et l'injection du méthane dans les réseaux. L'agglomération a lancé une étude d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour son développement. L'un des objectifs est de développer la motorisation de son parc de bus avec du gaz méthane d'origine renouvelable. Le diagnostic territorial fait état d'un gisement total de 531 813 tonne de matière brute potentiellement méthanisable, avec un potentiel de production de 17 128 153 m³ de méthane par an.



Sur les 16 installations existantes ou en projet seules deux installations pourraient techniquement être convertie en injection de gaz dans les réseaux, la STEP de Tournaville et le centre d'enfouissement du Ham. Toutefois ces installations travaillant en cogénération produisent ou produiront de l'électricité renouvelable. Il est évoqué la création de deux installations nouvelles, une unité de méthanisation avec injection pour traiter les gisements de Cherbourg, la création d'une unité de méthanisation avec injection sur la zone de Bricquebec / Valognes. Ces deux hypothèses doivent être expertisées. L'alimentation des bus en gaz est techniquement et économiquement envisageable. Cette étude, dont les parties juridiques et environnementales, sera finalisée en 2021.

Le projet alimentaire territorial (PAT)

Les projets alimentaires territoriaux s'appuient sur un diagnostic partagé faisant un état des lieux de la production agricole et alimentaire locale, mais aussi du besoin alimentaire du bassin de vie. Ils identifient également les atouts et contraintes socio-économiques et environnementales du territoire. Avec plus de 1 400 exploitations agricoles professionnelles, une production aquacole reconnue, l'agriculture constitue un enjeu économique majeur pour le Cotentin. Alors que les attentes de la population en matière d'alimentation évoluent, le soutien aux filières locales du Cotentin permet de favoriser les connexions entre producteurs, distributeurs et consommateurs. C'est une réponse aux enjeux économiques, socio-culturels et environnementaux. Le projet va se construire de manière collective et le rôle de l'agglomération est avant tout de créer un espace de dialogue autour de cet enjeu. Une concertation publique lancée fin 2020 va permettre de dégager les actions qui permettront aux différents partenaires et aux habitants d'être acteurs du changement. Ce plan d'actions, qui s'appuiera sur un diagnostic global du territoire, sera établi fin 2021 pour une mise en œuvre en 2022.

La valorisation des produits alimentaires locaux



De 2019 à 2021, le Cotentin s'est engagé dans un projet de coopération européenne autour de la valorisation des produits alimentaires locaux. Cette démarche menée avec différentes collectivités de France, Belgique, Suède et Finlande s'inscrit dans la continuité d'un projet alimentaire territorial pour valoriser et favoriser une alimentation durable. Dans le cadre de cette coopération, l'agglomération a organisé des tournages chez 2 producteurs du Cotentin. Ces films promotionnels permettront de faire connaître les particularités des produits locaux auprès des partenaires du projet. Ils pourront également être valorisés lors de réunions de concertation pour la construction du PAT.

Le décompte avant la course Fastnet

À un an de l'arrivée de la Rolex Fastnet Race à Cherbourg-en-Cotentin, les collectivités partenaires, la région Normandie, le département de la Manche, l'agglomération du Cotentin et la ville de Cherbourg-en-Cotentin ont dévoilé avec les représentants du Royal Ocean Racing Club (RORC), organisateur de la course, et le Président de l'association Arrivée Fastnet Cherbourg, un compteur géant pour égrainer les jours restants avant cette grande fête sportive et populaire, regroupant près de 4 000 marins.



3. Le soutien à l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation

Le soutien à la recherche et au développement

L'agglomération du Cotentin a repris les engagements du syndicat mixte du Cotentin, qui conventionnait chaque année avec l'université de Caen Normandie. Le soutien global à l'université de Caen Normandie versé par l'agglomération est de 480 000 € en 2020. Il est par ailleurs rappelé que le Département de la Manche (CD50) et la communauté de communes de la Baie du Cotentin (CCBdC) ont accepté de continuer après la dissolution du SMC, à apporter leur soutien à certaines dépenses liées au site universitaire.

La rénovation du site Intechmer

Installé depuis 1981 l'institut Intechmer est le seul institut français de formation post-bac en sciences et techniques de la mer. Cet établissement d'enseignement supérieur connaît une hausse constante de ses étudiants. Cependant, cette attractivité est freinée par des locaux peu fonctionnels. Intégrée notamment dans le Plan croissance bleue, la rénovation du site Intechmer prévoit une mise aux normes et une amélioration globale du bâtiment.

Le projet permettra de disposer d'espaces plus adaptés avec notamment un bâtiment neuf pour la recherche, et un bâtiment principal remanié et étendu pour accueillir les équipes administratives et les enseignements. Suite à la mission d'AMO, la première estimation financière du projet de 9 300 000 € HT a dû être à hauteur de 9 930 456 € HT, soit une évolution de 630 456 € HT. L'augmentation est liée à :

- une évolution des besoins en termes de surface, suivant les demandes du CNAM ;
- une réévaluation de certains coûts en lien avec la gestion des eaux pluviales, ou encore l'intégration d'un objectif de performance environnementale plus élevé ;
- la prise en compte de coefficients d'actualisation et d'aléas plus importants.

La mission de maîtrise sera conduite en 2021/2022, pour un démarrage des travaux prévu en 2023.

Le soutien au logement étudiant

Afin de faciliter la vie des étudiants effectuant leurs études sur le site universitaire de Cherbourg-en-Cotentin, l'agglomération du Cotentin a noué un partenariat avec Presqu'île habitat afin de proposer une offre de logements adaptée à leur ressource. Un peu plus de 220 logements situés à proximité des sites universitaires sont ainsi réservés chaque année.

4. Le soutien à l'économie sociale et solidaire

L'engagement pour les associations caritatives

Le Cotentin incite les habitants à déposer les déchets pouvant faire l'objet d'une réutilisation par les associations caritatives comme Fil et Terre, Emmaüs, le secours populaire, le secours catholique... Des caissons de réemploi sont également installés dans certaines déchèteries du territoire.

5. Les mesures de réduction des déchets à la source

Le programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA)

La prévention de la production de déchets consiste à réduire la quantité des déchets produits en intervenant à la fois sur leur mode de production et sur leur consommation.

La communauté d'agglomération qui gère les déchets, une fois que les habitants s'en débarrassent peut inciter les consommateurs à la prévention. Tel est l'objet du plan que le Cotentin souhaite mettre en œuvre. Les premières actions de ce plan concernent notamment la distribution de composteurs et le broyage des déchets végétaux au domicile.

6 ORGANISATION ET LA PARTICIPATION DES ACTEURS AUX ACTIONS PUBLIQUES

1. Une gouvernance et une démocratie participative

La commission consultative des services publics locaux

Cette commission qui associe élus et représentants d'associations a pour objectifs :

- de créer de nouvelles relations avec les usagers des services publics locaux ;
- de prendre mieux en compte les attentes et les aspirations des usagers ;
- d'améliorer la qualité et l'efficacité des services au travers notamment de l'examen de l'activité et de la qualité des services publics en liaison avec les associations d'usagers.

Le conseil local de santé

Le pilotage du plan d'action santé est réalisé par le conseil local de santé. Celui-ci réunit l'ensemble des parties prenantes de l'accès aux soins du territoire : les professionnels de santé et leurs unions de représentation souhaitant s'impliquer sur ces sujets, les établissements et services : CHPC, polyclinique, fondation Bon Sauveur, Korian, PSLA, PTA, MAIA, ACAIS, CPAM, ARS et du département. Au regard de la situation sanitaire, le conseil local de santé ne s'est réuni que le 29 septembre 2020. Il met en œuvre le plan d'actions pour le développement et l'organisation de l'offre de santé sur le territoire communautaire. Le collège des professionnels de santé instauré en 2019, intègre plus de 25 professionnels de santé du territoire.

La commission intercommunale d'accessibilité

La commission intercommunale pour l'accessibilité est une instance de concertation pour comprendre les besoins et les difficultés des personnes qui ont des mobilités particulières. Elle est composée de manière paritaire entre des représentants de la communauté d'agglomération, d'associations ou organismes représentant les personnes en situation de handicap, les personnes âgées, les acteurs économiques et autres usagers du territoire. L'année 2020 a été l'année du renouvellement de la commission du fait des élections municipales. Elle a pour missions :

- de dresser le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti, des espaces publics et des transports ;
- d'organiser un système de recensement de l'offre de logements accessibles ;
- d'établir un rapport annuel ;
- d'être destinataire des agendas d'accessibilité programmée en tant qu'observateur ;
- de réaliser le suivi numérique des établissements qui ont élaboré un Ad'AP.

La commission peut également être force de proposition sur des projets pouvant améliorer l'accessibilité des services aux personnes en situation de handicap.

L'année 2020 a permis de finaliser le dépôt de l'Agenda d'accessibilité, programmée en lien avec la direction ingénierie et bâtiment. Il a ainsi été demandé au pôle de proximité et aux directions ayant des établissements recevant du public, d'inscrire les montants des travaux liés à la réalisation des travaux d'accessibilité sur la base des montants issus des diagnostics, pour l'année 2021, soit au global 160 480 € d'investissement.

Le conseil de développement



Installé le 13 novembre 2020, la nouvelle composition du CODEV, est constituée de 75 structures et 48 membres issus de la société civile portant le nombre total de participants à 182. Ces membres sont répartis en 4 collèges :

- collège 1 : acteurs économiques et organismes sociaux-professionnels : entreprises, consulaires, acteurs de l'emploi, du tourisme, syndicats... ;
- collège 2 : organismes publics et assimilés des domaines de l'enseignement supérieur, formation et recherche, habitat, environnement, transports et mobilité, santé, social... ;
- collège 3 : vie locale et associative : dans le domaine de la solidarité, famille, associations d'usagers, éducation, culture, agriculture... ;
- collège 4 : citoyens.

Le conseil de développement constitue un espace de dialogue entre la société civile, les élus locaux et les citoyens, à l'échelle de l'intercommunalité en lien avec les communes. Force de proposition, attaché à la construction collective, le CoDev s'efforce donc d'apporter une expertise citoyenne dans le contenu des politiques locales. Il incombe à la collectivité de le consulter pour avis, sur le projet de territoire, les documents de prospective et de planification, ainsi que sur la conception et l'évaluation des politiques locales de promotion du développement durable. C'est la raison pour laquelle, des groupes de travail autour du plan climat air énergie territorial et du programme local de l'habitat se sont montés en 2020. Outre les saisines de l'agglomération, le conseil de développement a également un rôle prospectif pour le territoire du Cotentin et peut s'autosaisir sur tout sujet portant sur les projets et les enjeux du Cotentin. Ainsi, des groupes de réflexion se sont tenus tout au long de l'année 2020 sur les leviers de l'attractivité du territoire : la mer, le tourisme durable ou encore la culture.

Par ailleurs, le CODEV peut être un support pour mener des actions de sensibilisation et porter des animations territoriales auprès des habitants sur les politiques mises en place par l'agglomération. En 2019, la Communauté d'agglomération du Cotentin a saisi le conseil de développement afin qu'il formule un avis sur le plan de déplacements du Cotentin (PDC). Après plusieurs semaines de travail, des propositions ont été présentées et intégrées dans la rédaction finale du plan de déplacements. Passée cette phase de réflexion, le conseil a souhaité s'engager dans une action concrète. L'ambition étant d'évaluer les possibilités offertes sur le Cotentin de se déplacer autrement que seul dans sa voiture au quotidien. Un défi mobilité en direction des habitants s'est tenu en ce sens du 5 octobre au 11 octobre 2020. 14 habitants volontaires ont ainsi relevé le défi et les enseignements tirés des expériences des participants sont venues enrichir les propositions en matière de mobilité sur le Cotentin portées par les membres du conseil de développement.



Le comité consultatif de la mobilité

L'agglomération du Cotentin, autorité organisatrice de la mobilité, instaure une nouvelle instance de gouvernance, le comité consultatif de la mobilité. Il sera composé d'un collège de représentants d'employeurs ou groupement d'employeurs publics et privés, et d'un collège de représentants d'associations d'usagers ou d'habitants. Ce comité sera consulté pour avis avant toute évolution de l'offre de mobilité, de la politique tarifaire ainsi que sur la qualité des services et l'information des usagers mis en place. L'agglomération devra également le consulter avant toute évolution du taux de versement mobilité (VM) ou avant l'adoption de documents de planification, comme le plan de déplacements du Cotentin (PDC).

2. Les évènements pour mobiliser

L'information et le conseil aux habitants en matière de rénovation énergétique

FAIRE, c'est le service public dédié aux habitants pour « Faciliter, Accompagner et Informer pour la Rénovation Énergétique ». L'agglomération poursuit son soutien financier pour la tenue de permanences locales de l'Espace FAIRE sur Cherbourg-en-Cotentin, Valognes, les Pieux et Saint-Pierre-Eglise, eu égard aux enjeux liés à la rénovation énergétique des logements et des besoins des habitants, en complément d'autres dispositifs : <https://lecotentin.fr/jamelioire-ou-je-renove-un-logement>

En 2020, le contexte sanitaire a impacté les permanences. 128 rendez-vous ont été réalisés sur le territoire soit moins 23% de fréquentation. A noter que les contacts, non rencontrés en permanences mais ayant fait l'objet d'un suivi et de rendez-vous par téléphone / visioconférence, ne sont pas comptabilisés. Concrètement, un habitant peut, après un premier contact téléphonique, rencontrer un conseiller énergie pour échanger sur son projet et recevoir une information/un conseil neutre et gratuit qu'il soit d'ordre technique, financier ou encore juridique.

Le Cotentin était présent avec la ville de Cherbourg-en-Cotentin au salon de l'habitat 2020, du 9 au 12 octobre, sur le thème de la rénovation énergétique et des énergies renouvelables, dont le potentiel solaire. En parallèle le Cotentin proposait aux habitants un questionnaire pour l'Agenda 21. Ont été renseignées :

- 50 personnes par Pass rénov énergie ;
- 33 personnes pour le potentiel solaire ;
- 2 personnes sur l'énergie géothermique.

En face du stand se tenait :

- le stand des 7 Vents du Cotentin pour le conseil en rénovation des habitants hors Cherbourg-en-Cotentin avec l'espace FAIRE. 60 personnes ont été renseignées par l'espace FAIRE, principalement pour les habitants du Cotentin, hors Cherbourg-en-Cotentin.

- le stand de la MEF pour la promotion des métiers de la rénovation énergétique et - 70 personnes ont été vues par la MEF.

L'année 2020 a permis de réfléchir à l'évolution du dispositif de conseil aux habitants en matière de rénovation énergétique, dispositif qui évolue au niveau national. Un nouveau dispositif de conseil sera opérationnel au 1^{er} janvier 2021. Il sera harmonisé sur tout le cotentin en 2022.



La semaine européenne de la mobilité



À l'occasion de la semaine de la mobilité, 14 participants se sont engagés dans un "Défi Mobilité" du 5 au 11 octobre. Les objectifs sont de réduire l'utilisation individuelle de la voiture et de favoriser les modes de déplacement alternatifs comme les transports en commun, le covoiturage ou encore le vélo.

3. L'information des habitants et des acteurs du territoire

La communication est un élément fondamental d'information de la politique de la collectivité. Plusieurs supports sont diffusés et des événements sont organisés régulièrement. Cette communication diversifiée et raisonnée alliant informations en ligne et publications imprimées permet de répondre à cette exigence.

Le magazine territorial de l'agglomération

Le magazine territorial de l'agglomération « Le Cotentin » informe régulièrement les habitants de la vie du Cotentin. L'année 2020 n'a pas permis de publier le nombre habituel de numéros. Seuls 3 numéros ont été publiés en janvier, juillet et novembre.

L'ACTION DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU COTENTIN EN INTERNE

① L'ORGANISATION ET LA PARTICIPATION TRANSVERSALE DE LA GESTION

1. La gouvernance de la communauté d'agglomération

La charte de gouvernance

La gouvernance de la communauté d'agglomération du Cotentin est organisée par une charte fondatrice. Elle définit la composition des différentes instances et précise les engagements pris vis-à-vis des communes. Elle fixe aussi les grandes orientations et les objectifs généraux que poursuit le nouvel établissement de coopération intercommunal. Celle-ci prévoit désormais la création d'un « référent territorial » au sein de chacun des 7 PLUi de l'agglomération du Cotentin. Ainsi pour maintenir un lien avec les communes, chaque territoire peut désormais s'appuyer sur un élu communautaire qui est l'interlocuteur privilégié des élus du territoire, des techniciens et des partenaires extérieurs.

La conférence des Maires

La conférence intercommunale des Maires est la garante de l'équilibre territorial, du respect de la souveraineté des communes, du partage des décisions et de la recherche du plus large consensus. Elle a pour objectif de dresser le bilan du mode de fonctionnement de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI), et plus particulièrement du dispositif spécifique de proximité et de territorialisation. Elle s'assure également du respect des principes de la charte de gouvernance Elle est consultée pour avis avant toute évolution de ce document cadre.




































Le conseil communautaire

L'année 2020 a été marquée par le renouvellement du conseil communautaire. Il est composé désormais de 192 conseillers communautaires représentant les 129 communes. Les conseillers communautaires se réunissent en moyenne 5 fois par an. Le conseil d'installation s'est tenu le 13 juillet 2020.

Le bureau communautaire

35 conseillers communautaires, dont le président, 15 vice-présidents, 8 conseillers délégués et 11 présidents de commissions de territoire se réunissent aux côtés du président pour préparer les délibérations du conseil communautaire.

Les élus du Bureau communautaire (35)

 David MARGUERITTE Président de la Communauté d'agglomération du Cotentin	 Jacques COQUELIN 1 ^{er} Vice-Président Grands Projets et Politiques de Santé	 Benoît ARRIVÉ 2 ^e Vice-Président Développement Économique, Emploi et Insertion	 Manuela MAHIER 3 ^e Vice-Présidente Mer, Nautisme et Rayonnement du Cotentin	 Christèle CASTEILEIN 4 ^e Vice-Présidente Relations avec les Territoires, Cadre de Vie et Ruralité	 Sébastien FAGNEN 5 ^e Vice-Président Urbanisme, Stratégie Foncière et Politique de la Ville
 Odile THOMINET 6 ^e Vice-Présidente Valorisation du Patrimoine et des Équipements Touristiques et de Loisirs	 Yves ASSELINE 7 ^e Vice-Président Relations Citoyennes, Concertation et Ressources Humaines	 Martine GRUNEWALD 8 ^e Vice-Présidente Habitat et Logement	 Philippe LAMORT 9 ^e Vice-Président Cycle de l'Eau	 Eric BRIENS 10 ^e Vice-Président Finances et Patrimoine communautaire	 Anna PIC 11 ^e Vice-Présidente Fonds européens, Coopérations et Gens du Voyage
 Jean-René LECHÂTREUX 12 ^e Vice-Président Énergie, Climat et Prévention des Risques Majeurs	 Édouard MABIRE 13 ^e Vice-Président Collecte et Valorisation des Déchets	 Arnaud CATHERINE 14 ^e Vice-Président Mobilités	 Nicole BELLIOU-DELACOUR 15 ^e Vice-Présidente Enseignement Supérieur, Recherche et Innovation	 Frédéric LEQUILBEC Conseiller délégué Égalité des chances, Accessibilité et Administration Générale	 Antoine DIGARD Conseiller délégué Agriculture, Circuits-Courts et Programme Alimentaire Territorial (PAT)
 Sylvie LAINÉ Conseillère déléguée Commande Publique et Numérique	 Véronique MARTIN-MORVAN Conseillère déléguée à la Proximité	 Philippe BAUDIN Conseiller délégué Gestion de la Collecte des Déchets	 Olivier DE BOURSETTY Conseiller délégué à l'Application des Droits des Sois (ADS) et à l'Aménagement Durable du Territoire	 Ralph LEJAMTEL Conseiller délégué Prévention et Éducation à la santé	 Catherine BIHEL Conseillère déléguée Orientation, Promotion des Formations et Vie Étudiante
 Dominique HÉBERT Président de la Commission de Territoire de Cherbourg-en-Cotentin	 Alain CROIZER Président de la Commission de Territoire du Cour du Cotentin	 Patrick FAUCHON Président de la Commission de Territoire des Pieux	 Patrick LERENDU Président de la Commission de Territoire de La Hague et Conseiller délégué à l'Aménagement Numérique du territoire	 Jean-Pierre LEMYRE Président de la Commission de Territoire du Val de Saire	 Daniël DENIS Président de la Commission de Territoire de St-Pierre-Église
 Jean-Michel BOUILLON Président de la Commission de Territoire de la Côte des Isles	 Stéphane BARBÉ Président de la Commission de Territoire de Douve et Divette et Conseiller délégué aux Mobilités Alternatives	 Jean-Pierre MAUQUEST Président de la Commission de Territoire de Montebourg	 Françoise LEROSSIGNOL Présidente de la Commission de Territoire de la Vallée de l'Ouve	 Evelyne MOUCHEL Présidente de la Commission de Territoire de La Saire	

Retrouvez l'intégralité du trombinoscope des élus communautaires sur lecotentin.fr

Le séminaire de rentrée

Les élus du bureau ont été conviés à participer à un séminaire de rentrée le 12 septembre 2020. Organisé à la base nautique de Barneville-Carteret, les élus ont échangé sur les grands enjeux de ce nouveau mandat et partagé quant à la méthode proposée pour l'élaboration de la prochaine feuille de route qui guidera l'action communautaire pour les 6 années à venir. Les principaux sujets évoqués ont été les suivants :

- l'agglomération pleinement mobilisée lors de la crise sanitaire ;
- la cellule pour faciliter l'essor des projets locaux ;
- l'offre de services pour faire venir de nouveaux talents ;
- le développement du « local » à accentuer ;
- la carte maritime comme atout.



Les commissions de territoire

Les commissions de territoire sont les représentations politiques de l'agglomération à l'échelle locale. 11 commissions de territoire composent la communauté d'agglomération. Elles assurent la gestion de la proximité des compétences, qui sont aujourd'hui transférées à l'agglomération et la courroie de transmission entre celle-ci et les communes. Elles sont également force de proposition pour que les décisions communautaires correspondent aux besoins du territoire concerné. Elles ont pour missions :

- de participer à l'élaboration des projets politiques communautaires ;
- de déterminer les priorités du territoire autour d'un contrat partenarial établi pour les trois prochaines années de 2018 à 2020 en matière de services non territorialisés, les investissements réalisés ou financés par l'agglomération ainsi que la contribution des territoires aux objectifs communautaires pour la mise en place de certaines politiques publiques d'envergure... ;
- d'être le référent des services communautaires déconcentrés au sein des pôles de proximité ;
- de gérer les services mutualisés qui assureront à terme les compétences non reprises par l'agglomération.

Parmi les rôles attribués aux commissions de territoire, il convient désormais d'ajouter celui de se réunir avant chaque conseil communautaire, pour examiner les délibérations avant leur présentation en assemblée.

Les commissions thématiques

Le rôle et le format des commissions thématiques ont évolué avec la mise en place de la nouvelle gouvernance. Appelées désormais commissions prospectives, elles ont pour vocation de débattre des projets du mandat, d'émettre des avis sur ces derniers et de réfléchir aux grands enjeux de l'agglomération dans leurs domaines. Elles sont au nombre de 6 :

- commission finances, affaires générales, ressources humaines, simplification des relations avec les usagers ;
- commission santé, mobilités, ruralité ;
- commission développement, emploi, tourisme, attractivité et relations internationales ;
- commission environnement et gestion des déchets ;
- commission cycle de l'eau, gestion des milieux aquatiques et protection des inondations ;
- commission urbanisme, habitat, et politique de la ville.

La commission locale des charges transférées

Dans la foulée de la conférence des Maires, la commission locale des charges transférées (CLECT) a été installée. Cette instance a pour finalité de s'assurer que les conditions financières de transfert des compétences vers les communes ou vers l'agglomération sont respectées. Ce pacte de confiance entre l'agglomération et ses communes garantit une équité financière pour le territoire tout en apportant transparence et neutralité des données financières.

Le M9

Le Manche 9 ou le M9 est une réunion de coopération à l'initiative du département de la Manche qui rassemble, à raison de 3 ou 4 rencontres annuelles, les présidents des intercommunalités de la Manche pour aborder des sujets transversaux. La Communauté d'agglomération participe de manière régulière à son activité. À l'invitation du Cotentin, le M9, s'est réuni le 20 novembre 2020 au pôle nautique de Barneville-Carteret. Ont été évoquées, les mesures de soutien à l'économie locale mais aussi le numérique, la mobilité et les transports.



2. Le schéma organisationnel

11 pôles de proximité, ex-sièges des collectivités fusionnées, exercent en déconcentré les compétences optionnelles et facultatives : Cœur du Cotentin, Montebourg, Vallée de l'Ouve, Côte des Isles, les Pieux, Douve et Divette, La Saire, Saint-Pierre-Église, Val de Saire, et les 2 communes nouvelles La Hague et Cherbourg-en-Cotentin.

Une partie des services sont mutualisés avec Cherbourg-en-Cotentin, selon des modalités qui ont été arrêtées en 2018 avec des services communs, la mise à disposition de services, le groupement de commande...

La structuration du pôle de proximité de La Hague

En 2020, le pôle de proximité se structure avec l'arrivée de 3 agents dédiés : une référente comptable, en appui des services centraux présents sur le territoire pour le cycle de l'eau, les déchets ménagers et les équipements structurants, une référente administrative, qui concourt à l'accompagnement de proximité des agents de l'agglomération sur site pour les gestions des feuilles de congés, CDAS..., et une directrice chargée de garantir la transversalité entre les différents services de l'agglomération mais aussi de la commune ainsi que le lien avec les élus.

2 L'ORGANISATION ET LA PARTICIPATION TRANSVERSALE DE LA GESTION

1. La prévention

Le comité d'hygiène, de sécurité et conditions de travail

Le comité d'hygiène, de sécurité et conditions de travail a tenu 5 séances dont 2 spécifiques « COVID ». Sa commission mieux être au travail (ME-MET) s'est réunie 2 fois.

Les documents réalisés sont mis à la disposition des services avec la poursuite de l'uniformisation des documents obligatoires et de communication :

- élaboration d'une procédure gestion pluridisciplinaire des situations individuelles ;
- élaboration des plans d'actions du document unique ;
- élaboration des documents relatifs à mise en œuvre du réseau des assistants de prévention avec le projet de répartition par pôle, la note d'information, le formulaire d'appel à candidature et la lettre de cadrage.

Les missions de conseil en prévention

Les missions de conseil en prévention sont de plusieurs types. Elles sont présentées ci-dessous.

Les missions relatives à l'étude et l'aménagement de poste.

Type d'intervention	Nombre
Accompagnement de l'encadrement à la mise en œuvre des prescriptions du médecin de prévention	4
Accompagnement de l'encadrement à la mise en œuvre des préconisations formulées par handicap et emploi	0
Aménagement de poste demandé par le service ME-MET dans le cadre du maintien dans l'emploi	0
Demande d'étude de poste par le médecin de prévention	
Aménagement de poste demandé directement par les agents	2
Accompagnement du médecin de prévention pour une étude de missions	0
Aménagement de poste demandé par l'encadrement de l'agent	3
TOTAL	9

Les missions relatives à l'étude de risques : Les études de risques engagées concernent en biologie participation à la réunion de présentation par la délégation exploitation de la direction du cycle de l'eau et l'accompagnement de la médecine préventive pour visite de la station d'épuration des Mielles. Pour les risques liés à l'atmosphère explosive (ATEX) la visite du centre de tri du Becquet.

Les missions relatives à l'assistance à la conception, la rénovation ou la réorganisation de locaux : Il a été engagé une étude de réorganisation des locaux de la direction environnement et transition énergétique (DETE) de la ville de Cherbourg-en-Cotentin et de la direction de l'environnement, de l'énergie et du développement durable (E2D2) du Cotentin.

Les missions relatives à l'assistance à l'acquisition de nouveau matériel : L'accompagnement a porté sur l'acquisition des fauteuils de bureau des agents ayant emménagé au siège social du Cotentin. 23 entretiens ont été menés pour définir le type de fauteuil. Ces interventions ont permis de formuler des conseils ou des préconisations complémentaires pour l'aménagement des postes de travail.

Les missions relatives aux enquêtes suite à un accident du travail : Deux enquêtes accident du travail ont été menées, l'une de niveau 3 sans conséquence grave, l'autre de niveau 2 potentiellement grave, enquête déjà menée en 2019 avec la relance sur la mise en place des actions préconisées.

Les missions relatives à l'assistance pour la constitution ou l'analyse de marchés publics : L'assistance a porté sur :

- l'accompagnement dans le cadre de l'acquisition des fauteuils de bureau pour les agents du futurs siège social du Cotentin, participation à la rédaction du cahier des charges, analyse technique des offres, accompagnement dans la mise en œuvre s'effectuera durant toute la durée du marché ;
- l'accompagnement dans le cadre de la construction du marché EPI et tenue de travail ;
- l'accompagnement pour l'acquisition de masques non sanitaires ;
- l'accompagnement dans le cadre de marché de produits d'entretien.

La médecine préventive

Les agents du Cotentin sont suivis par deux services de médecine préventive selon leur collectivité d'origine. Les services qui assuraient le suivi médical des agents sont le service de médecine du CDG50 et le service de médecine préventive interne. Les rapports d'activités de ces services seront présentés au CHSCT.

La contribution à la mise en place des plans de continuité d'activité (PCA)

Dans le cadre de la mise en confinement de mars, l'ensemble des services de la direction emplois et compétences (DEC) se sont mobilisés pour mettre à disposition des services des éléments de suivi des seuils de présence des agents repérés dans le cadre de plans de continuité de l'activité : recensement auprès de l'ensemble des services des effectifs minimums requis, identification des services sensibles, actualisation des tableaux de bord en lien avec le service gestion des temps, diffusion quotidienne des données.

Le remboursement du vaccin contre la grippe

Afin d'encourager les agents à se faire vacciner, et ainsi profiter d'une possible amélioration de la réponse immunitaire, la collectivité a décidé de prendre en charge la vaccination pour les agents qui n'auraient pas de prise en charge par la CPAM ou la mutuelle.

2. Le maintien dans l'emploi

L'accompagnement au mieux-être au travail

Le service maintien dans l'emploi – mieux-être au travail accompagne les agents dans une approche pluridisciplinaire et globale prenant en compte les problématiques professionnelles, de façon individuelle et collective.

2020	Le Cotentin
Nb de RDV sur l'année	37
Nombre d'agents accompagnés sur l'année en MET	19
Nombre de situations en cours fin 2020	7
Nombre de situations clôturées en 2020	12
Dont procédures non poursuivies au-delà du RDV1	4
Nombre de nouvelles situations	13
Dont position d'encadrement	1
% d'agent en position d'encadrement	8%
Canal d'alerte des situations MET	13
Agent	12
Hiérarchie	1
Médecine pro	-
OS	-
Autre	-
Catégories d'emploi	13
A	2
B	1

2020 (suite)	Le Cotentin
C	10
Contractuels	-
Répartition H/F en nombre d'agents entrés en 2020	13
F	10
H	3
Age moyen des agents pour les dossiers ouverts en 2020	19
F	49,5
H	44,3
Délai de suivi des situations en 2020 en jour	
Délai moyen de prise en charges des situations (date rdv1-date d'alerte)	23
Durée moyenne du suivi des situations clôturées (date clôture-date rdv1)	0

Le maintien en emploi des agents

De plus en plus d'agents sont confrontés à des problématiques de santé ayant des conséquences sur leur capacité à exercer leurs missions. L'équipe pluridisciplinaire de la DSPMET (médecin de prévention, conseiller de prévention, référent maintien en emploi) viennent ainsi en soutien des directions pour pouvoir mettre en œuvre les dispositions adaptées pour que l'agent puisse continuer à exercer ses activités.

2020	Le Cotentin
Nb de RDV sur l'année	20
Nb d'agents accompagnés en 2020 en maintien dans l'emploi en cours fin 2020	17
archivés en 2020	13
Nb agents entrés dans la procédure en 2020	4
Catégorie d'emploi des agents entrés en 2020	
A	-
B	1
C	3
Contractuels	-
Répartition H/F en nb d'agents en 2020	
Femme	1
Homme	3
Age moyen des agents entrés en 2020	
Femme	36,0
Homme	50,7
Raison d'entrée démarche ME en 2020	
Incompat.phy	4
Incompat. Autre	-
Délai de suivi des situations en 2020	
Délai moyen de prise en charges des situations (date rdv1 - date inaptitude)	80,8
Durée moyenne du suivi des situations clôturées (date clôture-date rdv1)	470,8
Statut des agents archivés en 2020	
Réaffectation sur un autre poste dans le même cadre d'emploi	2
Réaffectation sur un autre cadre d'emploi	2

3. La formation

La formation

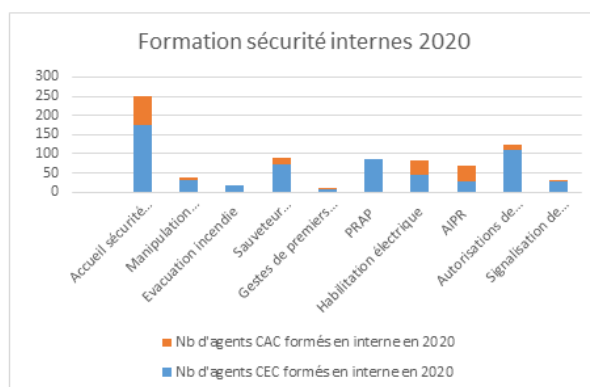
L'année 2020 a été fortement impactée par la crise sanitaire. Les formations ont toutes été annulées à compter du 17 mars 2020. Lors de la reprise de l'activité, les protocoles sanitaires mis en place ont eu pour conséquence de réduire de manière significative la jauge des sessions de formation. La volonté de proposer des formations en intra a permis qu'en 2020, 5 stages CNFPT soient dispensés sur le territoire du Cotentin concernant les marchés publics, le management, la petite enfance...

Pour 2020, on recense 1 807 jours de formation dont 641 jours, soit 35,47%, qui ont eu lieu dans les locaux de la ville et de l'agglomération pour les formations intra ou à distance. Cette localisation au plus près des agents permet de former des agents peu mobiles ou éloignés des dispositifs de formation. 117,5 jours de formation ont été suivis à distance : webinaires sur différentes thématiques, management, restauration, marchés publics... 47% des jours de formation relèvent de la cotisation CNFPT. Il a été maintenu les formations en interne avec les formateurs de la ville et de l'agglomération, représentant 11,20% des jours de formation.

La formation en santé et sécurité au travail

Il a été créé un support de formation arrimage et de sensibilisation aux risques électrique. La crise COVID 19 a fortement perturbé la mise en œuvre du plan de formation 2020. Toutes les formations ont été stoppées de mi-mars à juin. Les formations PRAP n'ont pas pu reprendre. Pour les autres formations elles ont été réalisées en effectif réduit avec 5 stagiaires maximum par session afin de respecter le protocole sanitaire. En 2020, 35 sessions de formation ont été annulées suite au COVID 19.

Formations	Nb de session	Nb d'agents formés en interne en 2020	Nb d'agents CEC formés en interne en 2020	Nb d'agents LC formés en interne en 2020	Nb sessions animées par les formateurs titulaires	Nb sessions animées par les formateurs occasionnels
Accueil sécurité saisonniers	20	250	176	74	20	-
Manipulation extincteurs	5	40	30	10	-	5
Evacuation incendie	2	17	17	0	2	-
Sauveteur Secouriste du travail	16	90	72	18	11	5
Gestes de premiers secours	2	9	8	1	2	-
PRAP	8	85	85	0	6	2
Habilitation électrique	14	82	45	37	12	2
AIPR	10	70	29	41	10	-
Autorisations de Conduite	14	125	111	14	8	6
Signalisation de chantier	4	30	27	3	4	-
Total 2020	95	798	600	198	75	20
Total 2019	125	1188	879	309	85	40



L'accueil des stagiaires

La communauté d'agglomération a répondu favorablement à 67 demandes de stage. Suite aux annulations elle a accueilli 41 stagiaires. Il est à noter que le 3^{ème} trimestre de l'année scolaire 2019-2020 a été fortement impacté par la crise sanitaire puisque la quasi-totalité des stages a été annulée.

Concernant les stages de longue durée, supérieur à 2 mois avec le versement d'une gratification, 7 offres de stages ont été publiées pour l'année scolaire 2019-2020. En raison des offres de stage infructueuses et des désistements, 4 stagiaires ont effectivement été accueillis en 2020 dans le cadre de ce dispositif.

Pour l'année scolaire en cours, après recensement effectué auprès des directions de la collectivité, 6 offres de stage ont été publiées en octobre 2020 pour des stages qui devraient aboutir durant le 1^{er} semestre 2021.



4. La mobilité interne

Les mouvements de personnel

5 appels à mobilité interne ont été instruits en 2020. Plus globalement, au cours de l'année, 14 agents ont bénéficié d'une mobilité interne.

L'accompagnement des parcours professionnels

La mission accompagnement des parcours professionnels a engagé différentes actions dont 108 rendez-vous cette année. Parmi les agents rencontrés il convient de noter 23 nouveaux contacts. Le compte personnel de formation fait partie des outils supports à la réalisation de projet d'évolution professionnel. Aussi, la prochaine campagne de recensement des besoins de mobilisation du compte personnel de formation sera lancée du 15 janvier 2021 au 15 mars 2021. La conseillère en parcours professionnel apporte son appui technique auprès des agents dans la formalisation de leur projet, ainsi que son expertise auprès de la bourse d'emploi lors de l'analyse des demandes.

Les entretiens professionnels

La 5^{ème} campagne d'entretiens professionnels se tient actuellement et doit se terminer pour le 31 mars 2021. Le service GPEC poursuit la formation et l'encadrement de tous les nouveaux encadrants à l'usage du logiciel dédié "Keloga".

5. La communication interne

Les vœux aux agents

Le 23 janvier, la 3^{ème} cérémonie des vœux de l'agglomération s'est déroulée à Valognes. Le Directeur Général des Services et le président, ont adressé leurs vœux aux agents. Le Président Jean-Louis VALENTIN a dressé le bilan des 3 années de mandature. Entouré des Vice-Présidents et membres du bureau communautaire. Il a souligné l'investissement de l'ensemble des agents permettant que les objectifs fixés en 2017 soient aujourd'hui tenus.



Près de 250 agents et élus se sont rassemblés pour ce moment convivial. Une rétrospective sur les actions portées par l'agglomération et ses services entre 2017 et 2019 a permis à l'assistance de se remémorer le chemin parcouru, avant de profiter d'un moment convivial autour du buffet. Les 16 agents ont été récompensés pour les années passées dans la Fonction Publique. 7 retraités ont également été honorés.

Les visites des pôles

Le nouveau Président David MARGUERITTE accompagné des vice-présidents en charge de l'animation des territoires et des ressources humaines est allé à la rencontre des agents sur l'ensemble des Pôles du territoire. Ces rencontres sont l'occasion de se présenter et d'échanger sur les objectifs qu'il souhaite pour l'agglomération.



Les supports de communication

Le magazine « &Nous » est remis à chaque agent avec le bulletin de salaire.

3 LA GESTION DES FINANCES PUBLIQUES

L'État entend limiter les recours à l'emprunt des collectivités locales afin de maintenir le délai de désendettement en dessous de 12 années. Ce principe repose sur une comparaison des comptes administratifs du budget principal de l'année N-1 et de l'année N. Si le calcul s'avère être au-dessus du seuil fixé à 1,2% par arrêté de monsieur le Préfet de la Manche, la ville subira une sanction financière à hauteur de 100% du dépassement constaté, plafonnée à 2% des recettes réelles de fonctionnement du budget principal.

4 LA GESTION DURABLE DU PATRIMOINE

1. La maîtrise des consommations et de la demande en énergie

L'opération groupée d'audits énergétiques

Dans le cadre de l'élaboration du plan climat air énergie territorial, la communauté d'agglomération a lancé une opération collective d'audits énergétiques de bâtiments communaux et communautaires avec le soutien technique et financier de l'ADEME Normandie. Elle concerne 11 bâtiments communaux et 2 bâtiments communautaires dont notamment plusieurs écoles maternelles et élémentaires. L'identification des bâtiments a fait l'objet d'un appel à candidature auprès des communes du territoire et de visites préalables. L'audit énergétique permet d'identifier les gisements d'économie d'énergie et de suggérer des actions de maîtrise des consommations pour favoriser une gestion rationnelle de l'énergie dans le patrimoine bâti. Les résultats seront livrés en 2020.

La réhabilitation énergétique du Cinéma « Le Richelieu » à Réville

L'agglomération a validé le projet de travaux de réhabilitation énergétique de l'équipement communautaire le cinéma « Le Richelieu ». Le projet de réhabilitation prévoit le remplacement de l'actuelle chaudière fuel par une « pompe à chaleur », ainsi que des travaux d'isolation des salles du cinéma. Ces travaux ont débuté courant 2020.

2. Les modes de transports moins émetteurs de gaz à effet de serre

La motorisation des bus

Une étude a été engagée sur la motorisation des bus pour déterminer le meilleur choix de combustible, hybride, méthane, gaz naturel de ville, électrique... Le choix sera fait en 2021.

3. Le développement des énergies renouvelables

La production des sites des exploitants privés

La SPEN prestataire du Cotentin valorise le biogaz produit par la fermentation des déchets de décharge par un système de cogénération qui produit notamment du courant électrique injecté dans le réseau de transport de l'électricité. La SPEN a engagé un travail sur l'injection du gaz méthane produit, dans le réseau de transport de gaz.

4. Le développement des nouvelles pratiques

La dématérialisation des actes et des instances

L'agglomération continue le déploiement des applications métier Webdelib et Idelib qui permettent d'assurer le traitement dématérialisé des actes et des instances, de la production des projets par les services, l'envoi des séances aux élus, jusqu'à la télétransmission des actes au contrôle de légalité. Ces outils permettent un travail collaboratif facilité entre les services, la traçabilité et la sécurisation des actes, le gain de temps et de productivité. La dématérialisation a été accueillie favorablement par les élus, tous dotés d'équipements numériques dédiés, telles les tablettes.

La dématérialisation du courrier

Dans le même esprit, le Cotentin s'est dotée d'un outil de dématérialisation du courrier intitulé Airs Courrier. Cette application permet d'optimiser le traitement des flux entrants et sortants "multicanal", que sont les courriers, mails et

demandes des usagers. Cet outil rend possible la numérisation et la transmission des documents sur l'ensemble des sites déconcentrés de la communauté d'agglomération, en s'affranchissant des distances géographiques induites par une agglomération de cette taille. De nombreux avantages organisationnels sont constatés, assez comparables dans leurs effets à ceux observés avec la dématérialisation des actes. D'autres process de dématérialisation ont été conduits en 2020 avec notamment l'utilisation du dispositif de pré-plainte en ligne, lorsque la réglementation le permet.

L'identité Cotentin



Depuis le début du mois de novembre, l'ensemble des véhicules du parc automobile de l'agglomération a été floqué aux couleurs de la collectivité. Une nouvelle étape dans le déploiement de l'identité visuelle du Cotentin.

5. La réduction de la production de déchets

Le tri dans les bureaux

Dans le cadre d'un partenariat avec EDF, l'agglomération a récupéré 500 poubelles de bureau. Celles-ci ont été distribuées sur les différents sites et notamment dans les bureaux de l'Hôtel Atlantique.



La réduction des déchets sur les sites du pôle de proximité des Pieux

Les sites du pôle de proximité des Pieux, dont les centres d'hébergement, le port Diélette, sont équipés dans la salle de déjeuner de poubelles avec au moins 2 compartiments, afin de sensibiliser les usagers au tri sélectif et de tendre vers « le zéro déchets ». Il en est de même dans le bureau de chaque agent. Les équipements disposent de composteur. Il y a une utilisation exclusive des tasses et verres, il n'y a pas de gobelets ou couverts en plastique. Il y a une diminution de l'achat de denrées alimentaires pour les réunions et il est privilégié les achats avec le moins d'emballage.

5 LA COMMANDE PUBLIQUE RESPONSABLE

1. Les achats intégrant les clauses sociales

Plusieurs marchés publics ont intégré en 2020 le retour à l'emploi de publics en situation de précarité. 3 180 heures ont ainsi été réalisées en 2020 grâce à l'insertion de clauses sociales dans les marchés et à la réservation de marchés à des structures d'insertion par l'activité économique (SIAE). Comptabilisant 90% de ces heures d'insertion, le nettoyage raisonné des plages et la gestion des espaces naturels, l'entretien des sentiers de randonnée et des cours d'eau du Cotentin contribuent à cette démarche menée en partenariat avec la maison de l'emploi et de la formation (MEF).

2. Les achats dématérialisés

Suivant les règles nationales, l'agglomération a dématérialisé en 2020 toutes ses procédures de mise en concurrence dès lors qu'elles correspondaient à un achat excédant les 25 000 € HT, soit 121 procédures en 2020, correspondant à 7 850 visites, 3 975 dossiers téléchargés et 498 offres déposées. Désormais, tous les documents et les pièces graphiques établis par l'administration sont téléchargeables gratuitement. De même la correspondance entre les services de l'agglomération et ses fournisseurs potentiels s'opère via une plateforme électronique dédiée, limitant ainsi drastiquement les impressions de documents et l'usage d'équipements de reprographie. Enfin, depuis le mois de mai 2020, les transmissions de marchés publics souvent volumineux vers les services préfectoraux s'effectuent aussi par voie dématérialisée. A terme, la direction achat et commande publique souhaite dématérialiser toute la chaîne achats, de la sélection de ses fournisseurs jusqu'au suivi et à l'achèvement des prestations.

3. Les achats intégrant l'environnement

La gestion des produits d'hygiène des locaux du pôle de proximité des Pieux

Il a été mis en œuvre un marché transversal de produits respectant l'environnement avec l'ajout de produits d'origine biologique. Les critères développements durables et biologique sont pris en compte dans les achats, avec l'utilisation de produits ECORCERT et de fabrication française. Les commandes sont centralisées et il est effectué un suivi individualisé des consommations.

La commande publique de la cuisine centrale du pôle de proximité des Pieux

35% des commandes sont issues de l'agriculture biologique. Les barquettes jetables et les contenants plastiques sont supprimés. Cette mesure est étendue à tous les sites depuis 2020, avec l'utilisation de plats inox alimentaires lavables. Un marché denrées alimentaires en lien avec le plan alimentaire territorial est en préparation en vue de la limitation du gaspillage alimentaire et la confection de repas zéro déchet. Deux autres dossiers sont également en préparation, la labellisation « Ecocert cuisine » et la labellisation « Anti gaspillage Alimentaire ».

6 LA CERTIFICATION, L'ÉVALUATION ET L'AMÉLIORATION CONTINUE

1. Les labels

La certification du port Dielette du pôle de proximité des Pieux

Le port est labellisé Pavillon Bleu en 2020. Son diagnostic environnemental initié par l'association des ports Locaux de la Manche sur 10 ports de plaisance du littoral Manchois est réalisé. Le port a participé à l'action nationale « Je navigue, je trie »,

Le label « France services » des maisons de services au public

A l'heure où tous ces partenaires interviennent presque exclusivement par des dispositifs en ligne, France Services à un rôle important d'accompagnement au numérique : créer un compte, accéder à son espace personnel, simuler des allocations et suivre les versements, délivrer les attestations... Le site renforce ainsi sa mission de guichet unique pour l'accompagnement aux démarches administratives pour le compte d'une dizaine de partenaires : le ministère chargé des comptes publics, le ministère de l'intérieur, le ministère la justice, la maison famille retrait services, la poste, l'assurance retraite, l'assurance maladie, pôle emploi la retraite complémentaire Agirc - Arrco.



Les habitants peuvent être accompagnés pour une simple information jusqu'à la complétude des dossiers: dossier retraite, remboursements de soins, renouvellements de carte gris et permis de conduire, déclaration d'impôts...

La maison des services de Valognes a obtenu la labellisation « France services » au 1er janvier 2020.

Pour renforcer la proximité de services auprès des habitants, l'État a procédé à la labellisation « France services » de 8 (MSAP) du département. Une convention de ce nouveau label a été signée le 6 février 2020 à Valognes par le Préfet de la Manche et les différents représentants des collectivités.

Les certifications ISO 9001 et 14001

Les certifications management de la qualité (ISO 9001) et de l'environnement (ISO 14001) ont été renouvelées en 2020 pour les services d'eau potable et d'assainissement collectif sur le périmètre de Cherbourg-en-Cotentin.

La marque « L'Eaudacieuse »

Dans une démarche de promotion de la consommation de l'eau produite par les services de l'agglomération, la collectivité a déposé à l'Institut National de la Propriété Industrielle (INPI) la marque « L'Eaudacieuse ». Cette marque dévoilée le 6 octobre permet de valoriser la production industrielle du Cotentin.



2. Le Cotentin territoire 2030



La communauté d'agglomération du Cotentin a été retenue sur l'appel à manifestation d'intérêt de la région Stratégie « Territoire Durable 2030 » qui vise à s'inscrire dans l'Agenda 2030 pour le développement durable de la France, Agenda qui reprend les 17 objectifs de développement durable adoptés par l'ONU.

LES 17 OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



3. Les rapports pour évaluer et communiquer

L'agglomération produit chaque année plusieurs rapports qui précisent, en toute transparence, l'action de la communauté d'agglomération du Cotentin, dont :

- le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ;
- le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement ;
- le rapport annuel du délégataire de transport public ;
- le rapport d'activité de l'abattoir de Cherbourg.

Ces rapports sont consultables sur demande.

Envoyé en préfecture le 13/04/2021

Reçu en préfecture le 13/04/2021

Affiché le

SLOW

ID : 050-200067205-20210413-DEL2021_029-DE



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU COTENTIN
8 RUE DES VINDITS • 50130 CHERBOURG-EN-COTENTIN

RETROUVEZ-NOUS SUR TWITTER @LECOTENTIN